C.3

Catalogue 85-002 Service Bulletin - Bulletin de service / ISSN 0715-271X

Juristat

Canadian Centre for Justice Statistics

Centre canadien de la statistique juridique

Price: Canada: $10.00 per issue, $90.00 annually
United States: US$12.00 per issue, US$108.00 annually
Other Countries: US$14.00 per issue, US$126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

JUN 9 1995
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Vol.15, No. 10

Factfinder on Crime and the Administration of Justice in Canada

Jennifer Chard*

Highlights

- The 1993 police-reported crime rate represented a 5% drop below 1992 and the largest year-to-year decrease in the crime rate since crime statistics were first collected in 1962. The average yearly increase in *Criminal Code* crime between 1984 and 1993 was 2%.
- For the first time in the past fifteen years, the reported violent crime rate decreased (0.2%) in 1993. Between 1984 and 1993, the violent crime rate averaged 5% growth annually.
- The 1993 police-reported property crime rate, which dropped by 6% below 1992, was the lowest rate observed since 1989. The average annual increase in the property crime rate between 1984 and 1993 was less than 1% (0.3%).
- In the two years in which the General Social Survey was conducted, 1988 and 1993, criminal victimization rates were the same. In both years, 24% of Canadians were victims of at least one crime or attempted crime.

* *Integration and Analysis Program*

June 1995
ISSN 0715-271X

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, 1995. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Prix : Canada : 10 $ l'exemplaire, 90 $ par année
États-Unis : 12 $ US l'exemplaire, 108 $ US par année
Autres pays : 14 $ US l'exemplaire, 126 $ US par année
Pour commander les publications de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-267-6677

Vol. 15, Nº 10

Recueil de données sur la criminalité et l'administration de la justice au Canada

Jennifer Chard*

Faits saillants

- En 1993, le taux de crimes déclarés par la police était de 5 % inférieur à celui de 1992. Il s'agit de la plus importante diminution en un an du taux de criminalité depuis le début de la compilation de statistiques sur la criminalité, en 1962. En moyenne, l'augmentation annuelle des crimes prévus par le Code criminel entre 1984 et 1993 était de 2 %.
- Pour la première fois au cours des dernières quinze années, le taux de crimes violents déclarés a subi une diminution (0,2 %), en 1993. Entre 1984 et 1993, le taux de crimes violents connaissait une hausse moyenne de 5 % par année.
- En 1993, le taux de crimes contre les biens déclarés par la police, qui a connu une diminution de 6 % par rapport à 1992, était le moins élevé depuis 1989. L'augmentation annuelle moyenne du taux de crimes contre les biens entre 1984 et 1990 était moins de 1 % (0,3 %).
- Au cours des deux années pendant lesquelles l'Enquête sociale générale s'est déroulée, soit 1988 et 1993, les taux de victimisation étaient les mêmes. Au cours de ces deux années, 24 % des Canadiens avaient été victimes d'au moins un crime ou tentative de crime.

* *Programme de l'intégration et de l'analyse*

Juin 1995
ISSN 0715-271X

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 1995. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Statistics Canada Statistique Canada

Canada

- Most persons charged with crimes in 1993 were under 35 years of age and male. Victims of crime also tended to be younger; furthermore, those with the highest rates of criminal victimization were likely to live in urban areas, frequently participate in evening activities, and use alcohol and/or drugs.

- Between 1986-87 and 1993-94, the total number of youths sentenced to custody increased by 41%. However, because shorter custodial dispositions have become more common in recent years, the number of youths in custodial facilities rose by only 21% in the same period. On an average day in 1993-94, there were 4,921 young offenders in custodial facilities across Canada.

- The total adult correctional caseload increased by 31% between 1989-90 and 1993-94. On any given day during 1993-94, an average of 154,106 offenders were under the supervision of correctional agencies. Most of these offenders were either under probation supervision (66%) or serving custodial sentences (18%). An additional 12% were on parole or other forms of conditional release.

- Government spending on the justice system reached $9.57 billion in 1992-93. Consistent with the rise in government spending in other areas, justice expenditures in 1992-93 represented a current dollar increase of 34% and a constant dollar (inflation adjusted) increase of 13% over 1988-89.

Introduction

This Juristat provides an overview and summary of data released by the Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) in 1994. The primary focus of this report is crime in 1993, with trend comparisons for the period 1984 - 1993. Criminal victimization rates, victim and offender characteristics, and youth crime are also highlighted, followed by statistics on youth courts and youth custody, adult courts, legal aid, and adult corrections. The most recent data available on justice expenditures and personnel are reviewed as well.

For a complete list of surveys used to obtain the information presented herein, please refer to the **Methodology** section of this Juristat.

Throughout this paper, an attempt was made to compare data across similar reference periods and across similar variable ranges. However, in some cases, this was not possible due to differences in collection methodologies and data availability.

- En 1993, la plupart des personnes accusées étaient des hommes âgés de moins de 35 ans. Les victimes de crimes avaient aussi tendance à être plus jeunes. En outre, les personnes dont le taux de victimisation était le plus élevé étaient plus susceptibles de vivre dans une agglomération urbaine, de participer fréquemment à des activités en soirée et de consommer de l'alcool ou de la drogue.

- Entre 1986-1987 et 1993-1994, le nombre total de jeunes condamnés à une peine s'est accru de 41 %. Toutefois, étant donné que les peines plus courtes sont plus courantes au cours des dernières années, le nombre de jeunes détenus n'a augmenté que de 21 % pendant la même période. En 1993-1994, au cours d'une journée moyenne, il y avait 4 921 jeunes contrevenants détenus dans des établissements au Canada.

- Le nombre total de cas adultes du secteur correctionnel a augmenté de 31 % entre 1989-1990 et 1993-1994. Tous les jours, en 1993-1994, en moyenne 154 106 contrevenants étaient sous la surveillance d'organismes correctionnels. La plupart de ces contrevenants étaient sous probation (66 %) ou purgeaient une peine de détention. En outre, 12 % des contrevenants étaient en liberté conditionnelle ou une autre forme de liberté sous condition.

- Les dépenses du gouvernement à l'égard du système judiciaire ont atteint 9,57 milliards de dollars en 1992-1993. Tout comme les dépenses gouvernementales ont augmenté dans d'autres secteurs, les dépenses en matière de justice en 1993-1994 représentent une augmentation de 34 % en dollars courants et une augmentation de 13 % en dollars constants (corrigés de l'inflation) en 1988-1989.

Introduction

Le présent Juristat comprend un aperçu et un sommaire des données diffusées par le Centre canadien de la statistique juridique en 1994. Le présent rapport porte principalement sur la criminalité en 1993 et présente une comparaison des tendances à partir des données recueillies de 1984 à 1993. On porte une attention particulière aux taux de victimisation, aux caractéristiques des victimes et des contrevenants, et à la criminalité chez les jeunes; suivent ensuite des statistiques sur les tribunaux de la jeunesse et la détention des jeunes, les tribunaux pour adultes, l'aide juridique et les services correctionnels pour adultes. Finalement, le présent document comprend un examen des données les plus récentes sur les dépenses en matière de justice et d'effectif.

Pour obtenir une liste complète des enquêtes menées afin d'obtenir l'information ci-après, veuillez consulter la section intitulée **Méthode** du présent document.

Tout au long du présent document, on a tenté de comparer les données à d'autres périodes de référence semblables et à des étendues de variables semblables. Toutefois, dans certains cas, il était impossible de faire de telles comparaisons à cause de la différence des méthodes de cueillette et de la disponibilité des données.

Police Reported Crime

According to the Uniform Crime Reporting Survey (UCR), a total of 2,736,096 *Criminal Code* offences[1] were reported to the police in 1993. The 1993 crime rate of 9,516 incidents per 100,000 population represented a 5% drop below 1992 and the largest year-to-year decrease in the crime rate since crime statistics were first collected in 1962.

While year-to-year decreases in the police-reported crime rate were also observed in 1984, 1988, 1989, and 1992, the crime rate in Canada has, in fact, increased over the past decade. In 1993, the crime rate was 14% higher than in 1984. The average yearly increase in crime between 1984 and 1993 was 2%.

Historically, crime rates across Canada are lowest in the Atlantic provinces and rise from east to west, with rates in the two territories being the highest. Between

[1] *Excludes Criminal Code traffic offences.*

Crimes déclarés par la police

Selon le programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), un total de 2 736 096 infractions prévues par le *Code criminel*[1] ont été déclarées par la police en 1993. Le taux de 1993 de 9 516 affaires par 100 000 habitants, représente une diminution de 5 % comparativement aux données de 1992. Il s'agit de la réduction la plus importante en un an du taux de criminalité depuis qu'on a commencé à recueillir des statistiques en 1962.

Bien que des diminutions annuelles du taux de crimes déclarés par la police aient aussi été enregistrées en 1984, 1988, 1989 et 1992, le taux de criminalité au Canada a, en réalité, augmenté au cours de la dernière décennie. En 1993, le taux de criminalité était de 14 % plus élevé qu'en 1984. L'augmentation annuelle moyenne de la criminalité entre 1984 et 1993 était de 2 %.

Traditionnellement, les taux de criminalité au Canada sont moins élevés dans les provinces de l'Atlantique et augmentent graduellement à mesure qu'on avance vers l'ouest.

[1] *Ne comprend pas les infractions routières prévues par le Code criminel.*

Figure 1

Police-reported Criminal Code crime rates per 100,000 population, 1984 to 1993
Les taux des crimes déclarés par la police, au *Code criminel*, pour 100 000 habitants, 1984 à 1993

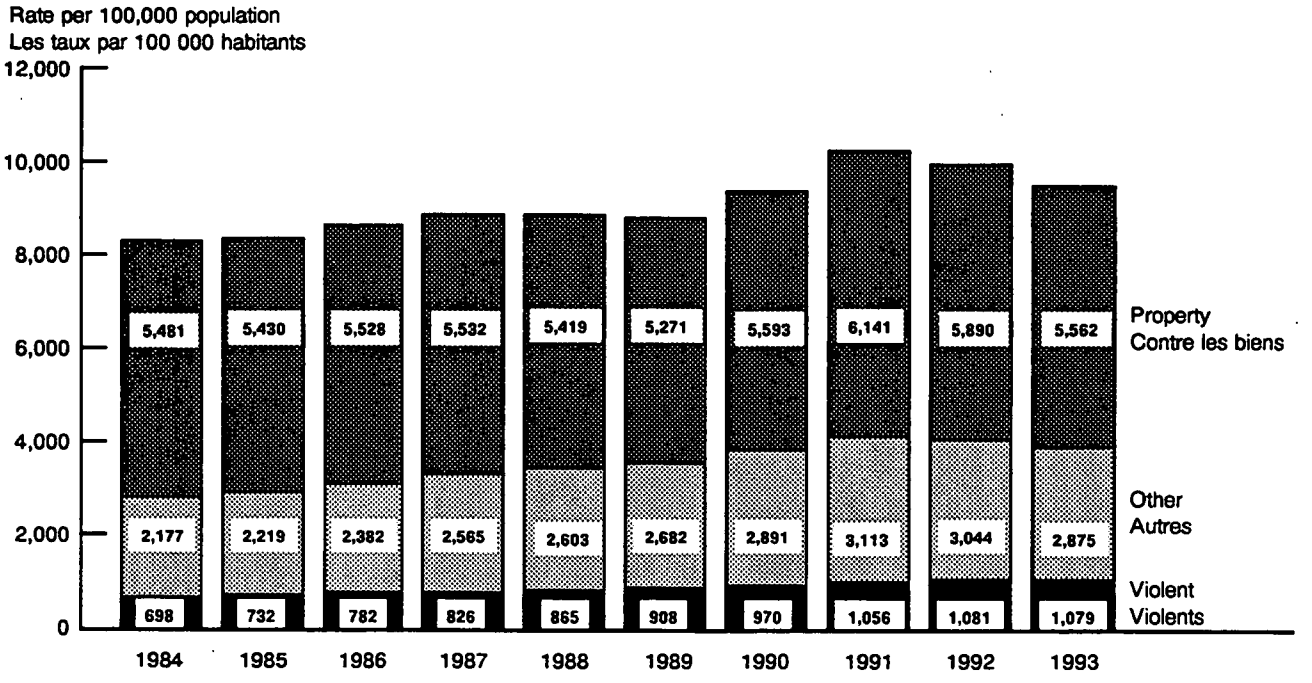

Source: Uniform Crime Reporting Survey.
Source: Le programme de Déclaration uniforme de la criminalité.

1992 and 1993, all of the provinces and territories followed the national trend and experienced a decline in crime rate except for the Yukon (+7%), Manitoba (+4%), and New Brunswick (+2%). Substantial decreases in crime rates were observed in Newfoundland (-10%), Alberta (-10%), and Nova Scotia (-9%).

Violent crime

Crimes of violence as a proportion of all *Criminal Code* offences have increased steadily over the past decade. Violent crimes (such as homicide, assault, sexual assault, robbery, and abduction) accounted for 11% of all police-reported crime in 1993, compared with 8% in 1984. The violent crime rate also increased steadily between 1984 and 1993, averaging 5% growth annually. Overall, the rate of police-reported violent crime was 55% higher in 1993 than in 1984. In contrast to the long-term trend, however, the violent crime rate decreased slightly between 1992 and 1993, dropping from 1,081 to 1,079 incidents per 100,000 population (Figure 1, Table 1).

As indicated in the sections which follow, much of the rise in violent crime over the past decade may be attributed to increased reporting of minor assaults, both physical and sexual[2].

Homicide

Homicide, which traditionally comprises a very small proportion of crime in Canada, accounted for only 0.2% of all violent incidents and just 0.02% of all *Criminal Code* incidents reported by police in 1993. According to the Homicide Survey, there were 630 homicides in 1993, or 2.2 homicides per 100,000 population (Table 1). As in previous years, the Canadian homicide rate was less than one-quarter the rate of the United States (9.5 per 100,000 population).

The rate of homicide in Canada has fluctuated somewhat since national homicide statistics were first collected in 1961. This rate increased from 1.3 homicides per 100,000 population in 1961 to a peak of 3.0 in 1975, then declined to 2.4 in 1980. It has remained relatively stable since then, ranging between 2.1 and 2.7 homicides per 100,000 population. The 1993 homicide rate of 2.2 per 100,000 population was 15% lower than the rate in 1992 (2.6 per 100,000 population) and represented the third largest year-to-year rate decrease since 1961.

[2] *It should be noted that police-reported rates of assault and sexual assault may have been influenced over the past decade by changing attitudes towards the seriousness of these crimes and by the subsequent increase in willingness on the part of victims to report offences to the authorities (for further information, please refer to the section of this Juristat entitled* ***Crime as Reported in Victimization Surveys****).*

Les taux de criminalité sont les plus élevés dans les territoires. De 1992 à 1993, toutes les provinces et tous les territoires ont suivi la tendance nationale et ont connu une diminution des taux de criminalité sauf au Yukon (+ 7 %), au Manitoba (+ 4 %) et au Nouveau-Brunswick (+ 2 %). On a observé une diminution considérable des taux de criminalité à Terre-Neuve (- 10 %), en Alberta (- 10 %) et en Nouvelle-Écosse (- 9 %).

Crimes de violence

Parmi les infractions prévues au *Code criminel*, les crimes de violence ont augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie. Les crimes de violence (tels l'homicide, les voies de fait, les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les enlèvements) représentent 11 % de tous les crimes déclarés par la police en 1993, comparativement à 8 % en 1984. Entre 1984 et 1993, le taux de crimes de violence a aussi connu une hausse moyenne régulière de 5 % par année. Dans l'ensemble, le taux de crimes de violence déclarés par la police était de 55 % plus élevé en 1993 qu'en 1984. Contrairement à la tendance à long terme, le taux de crimes de violence a légèrement diminué de 1992 à 1993 (1 081 affaires et 1 079 affaires respectivement par 100 000 habitants) (figure 1, tableau 1).

Comme l'indiquent les sections ci-après, une bonne partie de l'augmentation des crimes de violence au cours de la dernière décennie peut être attribuée à la hausse du nombre de déclarations de voies de fait simples (y compris les agressions sexuelles)[2].

Homicide

L'homicide représente traditionnellement une très petite partie de la criminalité au Canada. Il ne représente que 0,2 % de tous les crimes de violence et seulement 0,02 % de toutes les affaires prévues au *Code criminel* déclarées par la police en 1993. Selon l'Enquête sur les homicides, il y a eu 630 homicides au Canada en 1993, soit 2,2 homicides par 100 000 habitants (tableau 1). Comme par les années précédentes, le taux d'homicide au Canada représente moins du quart du taux d'homicide aux États-Unis (9,5 par 100 000 habitants).

Le taux d'homicide au Canada a quelque peu fluctué depuis que des statistiques nationales ont commencé à être recueillies au Canada, en 1961. Le taux d'homicide a augmenté de 1,3 homicides par 100 000 habitants en 1961, jusqu'à un sommet de 3,0 homicides en 1975. Le taux d'homicide a ensuite diminué à 2,4 par 100 000 habitants en 1980 et est demeuré relativement stable depuis, allant de 2,1 à 2,7 homicides par 100 000 habitants. Le taux d'homicide de 1993 de 2,2 % par 100 000 habitants est de 15 % moins élevé que le taux de 1992 (2,6 par 100 000 habitants) et représente la troisième plus grande diminution annuelle des taux depuis 1961.

[2] *Il est à remarquer que les taux de voies de fait et d'agressions sexuelles déclarés par la police ont peut-être été influencés au cours de la dernière décennie par la modification des attitudes concernant la gravité de ces crimes et par l'augmentation subséquente de la volonté chez la victime de déclarer des infractions aux autorités (pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du présent Juristat intitulée* ***Crimes déclarés dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation****).*

In 1993, shootings comprised 31% of homicides where the cause of death was known, down from 34% in 1992 and 36% in 1991 (handguns in particular accounted for 14% of homicides, down from 18% in 1992 and 1991). An additional 31% of homicides resulted from stabbings, 19% from beatings, 12% from strangulation/suffocation, and 7% from other methods (for example, arson or poisoning).

Non-sexual assault

Assault is the most frequently reported category of violent crime in Canada. Accounting for 77% of violent offences and 9% of all *Criminal Code* offences reported to the UCR, there were 238,470 incidents of assault in 1993. This represented a rate of 829 incidents per 100,000 population (Table 1). Rates of this type of crime increased steadily between 1984 and 1993, averaging 5% growth annually. Assault, in particular minor assault (which accounts for 76% of non-sexual assaults and 59% of violent crime), is the driving force behind the increase in violent crime in Canada.

While the rate of the least serious type of assault has increased substantially in recent years, rates of the more serious forms of assault have risen comparatively slowly or have decreased. Between 1984 and 1993, the rate of assault level 1 (minor assault) increased by 77%, yet the rate of assault level 2 (assault with a weapon or causing bodily harm) increased by 32%, and the rate of assault level 3 (aggravated assault) decreased by 8%.

Sexual assault

Though much less common than physical assault, sexual assault is the second most frequently reported violent crime in Canada. In 1993, a total of 34,764 sexual assault incidents accounted for 11% of all violent incidents and over 1% of all *Criminal Code* incidents recorded by police. In contrast to prior years, the rate of sexual assault remained constant between 1992 and 1993. Overall, the rate of reported sexual assault more than doubled (58 versus 121 per 100,000 population) between 1984 and 1993, increasing by an average of 9% annually (Table 1). Much of the increase in the rate of sexual assault in the past decade may be attributed to the adoption of Bill C-127 (1983) and subsequent changes in policing practices and victim reporting. Under Bill C-127, certain acts which were not previously considered criminal (sexual assault by a spouse and sexual touching, for example) became crimes which could be acted on by police; as a consequence, victims became more likely to view these acts as criminal and to report them to the authorities.

The least serious type of sexual assault, sexual assault level 1 (intentionally threatens, attempts, or commits a sexual assault) accounted for 96% of all sexual assault offences in 1993. While the rate of sexual assault level 1 has driven the increase in total

En 1993, 31 % des homicides où la cause du décès était connue avaient été commis avec des armes à feu, ce qui représente une diminution comparativement à 34 % en 1992 et 36 % en 1991 (en particulier, les armes de poing ont été utilisées dans 14 % des homicides, comparativement à 18 % en 1992 et 1991). Par ailleurs, 31 % des homicides ont été commis au moyen de poignards, 19 % à la suite de coups, 12 % par strangulation/suffocation, et 7 % par d'autres moyens (par exemple, incendie criminel ou empoisonnement).

Voies de fait

Les voies de fait sont la catégorie de crimes de violence la plus fréquemment déclarée au Canada. Elles constituent 77 % des infractions violentes et 9 % de toutes les infractions prévues au *Code criminel* déclarées au programme DUC. Il y a eu 238 470 affaires de voies de fait en 1993, soit 829 affaires par 100 000 habitants (tableau 1). Les taux de cette catégorie de crime ont augmenté de façon régulière entre 1984 et 1993, en moyenne de 5 % par année. Les voies de fait, en particulier les voies de fait simples (qui représentent 76 % des agressions autres que sexuelles et 59 % des crimes de violence) sont la composante majeure de l'augmentation des crimes de violence au Canada.

Quoique le taux du type de voies de fait le moins grave ait augmenté considérablement au cours des dernières années, les taux des genres de voies de fait les plus graves ont, de leur part, augmenté lentement ou diminué. Entre 1984 et 1993, le taux des voies de fait de niveau 1 (voies de fait simples) a augmenté de 77 %, tandis que le taux des voies de fait de niveau 2 (voie de faits commise avec une arme ou causant des lésions corporelles) a augmenté de 32 %, et que le taux de voies de fait de niveau 3 (voies de fait graves) a diminué de 8 %.

Agression sexuelle

L'agression sexuelle est moins courante que les voies de fait, mais il s'agit du deuxième genre de crime de violence faisant l'objet de plus de déclarations au Canada. En 1993, un total de 34 764 agressions sexuelles représentaient 11 % de toutes les affaires violentes et plus de 1 % de toutes les affaires prévues par le *Code criminel* déclarées par la police. Contrairement aux années précédentes, le taux d'agressions sexuelles est demeuré constant en 1992 et 1993. Dans l'ensemble, le taux d'agressions sexuelles déclarées a plus que doublé (58 comparativement à 121 par 100 000 habitants) entre 1984 et 1993, soit une augmentation moyenne de 9 % par année (tableau 1). La majeure partie de la hausse du taux d'agressions sexuelles pendant la décennie écoulée peut être attribuée à l'adoption du Bill C-127 (1983) et aux modifications subséquentes aux pratiques policières et aux déclarations des victimes. En vertu du Bill C-127, certains actes qui n'étaient pas déjà considérés criminels (agression sexuelle par un conjoint et attouchements sexuels, par exemple) sont devenus des actes criminels pouvant faire l'objet d'accusations par la police; en conséquence, les victimes sont devenues plus susceptibles de considérer ces actes comme des actes criminels et de les signaler à la police.

Le type le moins grave d'agression sexuelle, l'agression sexuelle niveau 1 (menaces intentionnelles, tentative ou perpétration d'une agression sexuelle), représente 96 % de toutes les agressions sexuelles en 1993. Bien que l'augmentation du nombre total d'agressions sexuelles au cours de la

Table 1

Selected police-reported crime statistics, 1984 to 1993

Tableau 1

Statistiques de certains crimes déclarés par la police, 1984 à 1993

Offence[1] / L'infraction[1]	Yearly crime rates per 100,000 population / Les taux de crimes annuels pour 100 000 habitants			Average annual rate change, 1984-1993 / Taux annuels moyens de variation, 1984 à 1993	Persons charged in 1993 / Personnes accusées en 1993			
	1984	1992	1993		Youth / Jeunes	Adult / Adultes	Female / Femmes	Male / Hommes
	Number - Nombre			%	%		%	
Total *Criminal Code*[2] – Total code *criminel*[2]	**8,356**	**10,016**	**9,516**	**+2**	**22**	**78**	**19**	**81**
Total violent crime – Total crimes de violence	**698**	**1,081**	**1,079**	**+5**	**14**	**86**	**13**	**87**
Homicide	3	3	2	-2	7	93	14	86
Attempted murder – Tentative de meurtre	4	4	3	-1	9	91	14	86
Assault (non-sexual) – Voies de fait	526	819	829	+5	13	87	15	85
Sexual assault – Agression sexuelle	58	121	121	+9	15	85	2	98
Robbery – Vol qualifié	91	117	104	+2	28	72	10	90
Abduction – Enlèvement	3	4	4	+5	3	97	32	68
Total property crime – Total crimes contre les biens	**5,481**	**5,890**	**5,562**	**0**	**29**	**71**	**23**	**77**
Breaking & entering – Introduction par effraction	1,389	1,502	1,414	0	39	61	6	94
Motor vehicle theft – Vol de véhicules à moteur	298	516	545	+7	46	54	8	92
Theft over $1,000 – Vol de plus de 1 000 $	1,185	422	410	-3	20	80	17	83
Theft $1,000 and under – Vol de 1 000 $ et moins	2,037	2,896	2,674	+4	30	70	35	65
Possession of stolen goods – Possession de biens volés	95	111	126	+3	27	73	18	82
Fraud – Fraude	478	442	393	-2	7	93	30	70
Total other *Criminal Code* – Total autres infractions au *Code Criminel*	**2,177**	**3,044**	**2,875**	**+3**	**17**	**83**	**16**	**84**
Mischief – Méfait	1,174	1,595	1,446	+3	30	70	11	89
Bail violations – Infractions aux lois de cautionnement	125	230	230	+7	15	85	19	81
Disturbing the peace – Crimes contre l'ordre public	177	198	190	+1	13	87	14	86
Offensive weapons incidents – Armes offensives	62	62	65	+1	22	78	7	93
Arson – Crime d'incendie	30	46	44	+5	40	60	15	85
Prostitution	4	36	30	+56	3	97	49	51
Impaired driving[3] – Conduite avec facultés affaiblies[3]	**553**	**372**	**322**	**-6**	**..**	**..**	**10**	**90**
Drug crimes – Crimes reliés à la drogue	**214**	**207**	**198**	**-1**	**8**	**92**	**14**	**86**
Cannabis	171	123	125	-3	9	91	13	87
Cocaine – Cocaïne	16	50	44	+14	3	97	17	83
Heroin – Héroïne	3	5	6	+10	4	96	15	85

1 *Numbers in columns may not add up to total for each type of crime, as not all subcategories are presented. – Les chiffres des colonnes peuvent ne pas correspondre au total pour chaque type de crime, car certaines sous-catégories ne sont pas présentées.*
2 *Excludes traffic offences – Exclut les infractions aux règlements de la circulation.*
3 *Includes failure/refusal to provide a breath/blood sample – Comprend le délit/refus échantillon d'haleine ou sang.*
.. *Figure not available – Nombre indisponible.*
Source: *Uniform Crime Reporting Survey – Le programme de Déclaration uniforme de la ciminalité.*

sexual assaults over the past decade, rates of the more serious forms of sexual assault have remained stable or have decreased. The rate of sexual assault level 1 increased steadily from 52 per 100,000 population in 1984 to 117 per 100,000 population in 1993. In contrast, although there was some fluctuation over the ten year period, the rate of sexual assault level 2 (with a weapon, threats to a third party, or causing bodily harm) was 3.0 per 100,000 population in 1993 compared with 3.1 in 1984, and the rate of sexual assault level 3 (aggravated sexual assault) was 1.2 per 100,000 population in 1993 compared with 2.0 in 1984.

Robbery

Robbery, reported only slightly less often than sexual assault, is the third most common category of violent crime in Canada. The 29,961 robbery incidents reported to police in 1993 comprised 10% of all violent crime and 1% of all *Criminal Code* crime recorded that year. The robbery rate has fluctuated somewhat in recent years: the rate in 1993 (104 per 100,000 population) was 11% lower than in 1992 but 14% higher than in 1984 (Table 1).

The use of weapons in robbery incidents increased to 59% in 1993, up from 55% in 1984. In 1993, 27% of reported robberies involved firearms and 32% involved other offensive weapons (for example, knives). In 1984, 30% of robbery incidents involved firearms, while 25% involved other weapons.

Property crime

Crimes against property account for most crime in Canada. In 1993, property crimes accounted for 58% of recorded *Criminal Code* offences. Property crimes as a proportion of all *Criminal Code* incidents have declined steadily over the past ten years: property crimes accounted for 66% of offences in 1984.

Approximately 1.6 million property incidents, or 5,562 incidents per 100,000 population, were recorded by the UCR in 1993 (Figure 1, Table 1). The 1993 property crime rate decreased by 6% compared with the 1992 rate and was the lowest rate observed since 1989. Of all property crimes reported in 1993, 48% were "theft $1,000 and under", 25% were breaking and entering, 10% were motor vehicle theft, 7% were "theft over $1,000", 7% were fraud, and 2% were possession of stolen goods offences. Rates for all types of property crime declined in 1993, with the exception of motor vehicle theft and possession of stolen goods offences which experienced rate increases of 6% and 14% respectively.

"Other *Criminal Code*" offences

"Other *Criminal Code*" offences accounted for 30% of all police-reported crime in 1993 (Figure 1),

dernière décennie découle en majeure partie du taux d'agressions sexuelles niveau 1, les taux des catégories d'agressions sexuelles plus graves sont demeurés stables ou ont diminué. Le taux d'agression sexuelle niveau 1 a augmenté de façon régulière, de 52 affaires par 100 000 habitants en 1984, à 117 affaires par 100 000 habitants en 1993. Par contre, bien qu'il y ait eu fluctuation au cours de la période de dix ans, le taux d'agression sexuelle niveau 2 (commise à l'aide d'une arme, comportant des menaces à une tierce personne ou causant des lésions corporelles) était de 3,0 par 100 000 habitants en 1993, comparativement à 3,1 en 1984. Le taux d'agression sexuelle niveau 3 (agression sexuelle grave) était de 1,2 par 100 000 habitants en 1993, comparativement à 2,0 en 1984.

Vol qualifié

Le vol qualifié est déclaré un petit peu moins souvent que l'agression sexuelle. Il s'agit de la troisième catégorie de crime de violence la plus courante au Canada. Les 29 961 vols qualifiés déclarés à la police en 1993 représentaient 10 % de tous les crimes violents et 1 % de tous les crimes prévus par le *Code criminel* pour cette année. Le taux de vols qualifiés a quelque peu fluctué au cours des dernières années. Le taux en 1993 (104 vols qualifiés par 100 000 habitants) était inférieur de 11 % à celui de 1992, mais il était de 14 % supérieur à celui de 1984 (tableau 1).

L'usage d'armes lors de vols qualifiés a augmenté à 59 % en 1993, comparativement à 55 % en 1984. En 1993, 27 % des vols déclarés étaient commis avec une arme à feu et 32 % comportaient d'autres armes offensives (par exemple, des couteaux). En 1984, les armes à feu étaient utilisées dans 30 % des vols et d'autres armes dans 25 % des cas.

Crime contre les biens

Les crimes contre les biens constituent la catégorie de crime la plus fréquente au Canada. En 1993, les crimes contre les biens représentaient 58 % des infractions déclarées prévues au *Code criminel*. Le nombre de crimes contre les biens, à titre de crimes prévus au *Code criminel* a diminué de façon régulière au cours de la dernière décennie : en 1984, les crimes contre les biens représentaient 66 % des infractions.

Environ 1,6 million d'affaires reliées aux biens, soit 5 562 affaires par 100 000 habitants, ont été inscrites au Programme DUC en 1993 (figure 1, tableau 1). Le taux de crime contre les biens accuse une baisse de 6% comparativement à 1992, et il s'agit du taux le plus bas observé depuis 1989. De tous les crimes contre les biens déclarés en 1993, 48 % étaient des «vols de 1 000 $ et moins», 25 % étaient des introductions par effraction 10 % étaient des vols de véhicules à moteur, 7 % étaient des «vols de plus de 1 000 $», 7 % étaient fraude, et 2 % étaient des cas de possession de biens volés. Les taux de toutes les catégories de crimes contre les biens ont diminué en 1993, à l'exception des vols de véhicules à moteur et des infractions relatives à la possession de biens volés qui ont connu des augmentations de 6 % et de 14 %, respectivement.

Autres infractions prévues par le *Code criminel*

Les autres infractions au *Code criminel* représentent 30 % de tous les crimes déclarés par la police en 1993

"Other *Criminal Code*" crimes include prostitution. arson, offensive weapons incidents, mischief, and other offences. Mischief accounted for one-half of all "Other *Criminal Code*" incidents in 1993. An additional 8% of "Other *Criminal Code*" crimes were bail violations and 7% were disturbing the peace incidents.

In 1993, as in previous years, the rate of mischief (1,446 incidents per 100,000 population) was greater than the total rate of violent crime (1,079 incidents per 100,000 population) in Canada (Table 1).

Impaired driving

The rate of persons charged with impaired driving has declined steadily in the past ten years. The rate of persons charged with impaired driving in 1993 (322 per 100,000 population) was the lowest rate observed in the decade, dropping by 14% below 1992 (Table 1). Between 1984 and 1993, the rate of persons charged with impaired driving decreased by 42% overall. This decrease may reflect the success of anti-drinking and driving campaigns which have attempted to make drinking and driving socially unacceptable in Canada. As well, changes in policing practices and decreases in alcohol consumption over the past decade may have contributed to the declining rate of persons charged with impaired driving.

Drug Crimes

Police reported 56,811 drug-related offences, or 198 incidents per 100,000 population, to the UCR in 1993 (Table 1). The 1993 rate of drug crime was the lowest reported in ten years and was 19% lower than the decade's peak rate of 245 incidents per 100,000 population recorded in 1989.

Historically, cannabis has been the illicit substance involved in the majority of police-reported drug incidents. In 1993, cannabis was involved in 63% of all drug incidents, cocaine in 22%, and heroin in 3%. Ten years earlier, cannabis accounted for 80% of all drug offences, cocaine for 7%, and heroin for 1%. Possession, in particular possession of cannabis, traditionally comprises the majority of drug crimes. Cannabis possession accounted for 65% of drug offences in 1984 and 43% of drug offences in 1993.

Crime as Reported in Victimization Surveys

The General Social Survey (GSS), a telephone survey conducted by Statistics Canada in 1988 and again in 1993, asked approximately 10,000 respondents 15 years of age and older about their experiences as victims of crime, and about their

(figure 1). Ces crimes comprennent la prostitution, les crimes d'incendie, les affaires reliées aux armes offensives, les méfaits et d'autres infractions. Les méfaits représentent la moitié des autres infractions au *Code criminel* en 1993. Par ailleurs, 8 % des autres crimes prévus par le *Code criminel* consistaient en la violation des conditions de la liberté sous caution et 7 % étaient des affaires reliées à des crimes contre l'ordre public.

En 1993, comme dans les années précédentes, le taux de méfaits (1 446 affaires par 100 000 habitants) était plus élevé que le taux global des crimes avec violence (1 079 affaires par 100 000 habitants) au Canada (tableau 1).

Conduite avec facultés affaiblies

Le taux des personnes accusées de conduire un véhicule avec facultés affaiblies a diminué de façon régulière au cours des dix dernières années. Le taux des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies en 1993 (322 par 100 000 habitants) est le plus bas de la décennie. Ce taux est de 14 % inférieur à celui de 1992 (tableau 1). De 1984 à 1993, le taux global de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies a chuté de 42 %. Il est possible que cette baisse traduise le succès des campagnes de prévention contre l'alcool au volant qui tentent de rendre l'idée de la consommation d'alcool combinée à la conduite d'un véhicule à moteur socialement inacceptable. D'autre part, les modifications aux pratiques des services de police et une réduction de la consommation d'alcool au cours de la dernière décennie peuvent avoir contribué à la diminution des taux de personnes accusées de conduire un véhicule avec facultés affaiblies.

Crimes reliés à la drogue

Les services policiers ont déclaré 56 811 infractions reliées à la drogue, soit 198 affaires par 100 000 habitants, au Programme DUC, en 1993 (tableau 1). En 1993, le taux de crimes reliés à la drogue était le moins élevé en dix ans et était de 19 % inférieur au sommet de la décennie, atteint en 1989, de 245 affaires par 100 000 habitants.

Traditionnellement, le cannabis est la substance illicite en cause dans la majorité des affaires reliées à la drogue déclarées par la police. En 1993, le cannabis était en cause dans 63 % de toutes les affaires reliées à la drogue, la cocaïne, dans 22 % des cas et l'héroïne, dans seulement 3 % des cas. Dix ans plus tôt, le cannabis était en cause dans 80 % de toutes les infractions liées à la drogue, la cocaïne, dans 7 % des cas, et l'héroïne dans 1 % des cas. La majorité des crimes reliés à la drogue repose sur la possession de substance illégale, en particulier le cannabis. La possession de cannabis était en cause dans 65 % des infractions reliées à la drogue en 1984, et dans 43 % des infractions en 1993.

Crimes déclarés dans le cadre d'enquêtes sur la victimisation

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), un sondage téléphonique réalisé par Statistique Canada en 1988 et en 1993, on a demandé à environ 10 000 participants, âgés de 15 ans et plus, de faire part de leurs expériences à titre de victimes de crime, et de donner leurs impressions du régime

perceptions of the criminal justice system. According to this survey, criminal victimization rates were the same in 1988 and in 1993. In both years, 24% of Canadians were victims of at least one crime or attempted crime. Specifically, the GSS indicated that Canadians were no more likely to be victims of assaults, thefts of personal or household property, vandalism, or break and enters in 1993 than they were in 1988, and that they were less likely to have been victims of robberies or thefts of motor vehicles or motor vehicle parts[3].

While GSS data appear to show no increase in the amount of crime experienced by Canadians in 1993 compared with 1988, UCR data indicate that the 1993 crime rate was 7% higher than that observed in 1988. This is because the nature and extent of criminal victimizations tapped by police-reported statistics and victimization surveys differ. The GSS counts only specific types of victimizations for the population aged 15 years and older, while the UCR collects data on crime for Canadians of all ages. Certain crimes measured by the UCR (such as prostitution and shoplifting) are not measured by the GSS. Further, UCR crime rates include only those incidents which victims have reported to police, whereas GSS rates include both reported and unreported crimes. UCR data are thus more likely to be affected by changes in reporting behaviour which may result from shifts in public perception concerning the seriousness of certain types of crime (sexual assault and school violence, for example). A substantial number of offences are never reported to police: GSS data revealed, for instance, that 90% of sexual assaults and 68% of other assaults were never reported to the police in 1993. Finally, UCR crime rates, unlike GSS crime rates, may be substantially affected by changes in police charging practices and policy and legislative reform. To illustrate, spousal and other assault rates provided by the UCR have clearly been affected in the past decade by Bill C-127 (1983), which gave police the ability to make an arrest without a warrant as long as there are reasonable and probable grounds to believe that an assault took place.

Victim and Offender Characteristics

The following sections examine various demographic characteristics of criminal offenders and victims of crime. Findings are taken from the GSS, the Homicide Survey, the UCR, and the Revised UCR (the Revised UCR (UCR II) collects detailed information on individual criminal incidents for about 32% of the

[3] *Comparative data on sexual assault rates for 1993 and 1988 are not available. The 1993 GSS included additional questions concerning sexual assault that were not included in the 1988 survey.*

de justice criminelle. Selon cette enquête, les taux de victimisation étaient les mêmes en 1988 et en 1993. Au cours de ces deux années, 24 % des Canadiens ont été victimes d'au moins un crime ou une tentative de crime. Plus particulièrement, l'ESG indique qu'en 1993, les Canadiens n'étaient pas plus susceptibles d'être victimes de voies de fait, de vols de biens personnels ou de ménage, de vandalisme ou d'introduction par effraction, qu'ils ne l'étaient en 1988. En outre, les Canadiens seraient moins susceptibles d'être victimes de vol qualifié ou de vols de véhicules à moteur ou de pièces de véhicules à moteur[3].

Bien que les données de l'ESG ne semblent pas indiquer d'augmentation de la criminalité dont seraient victimes les Canadiens en 1993 comparativement à 1988, les données du Programme DUC indiquent qu'en 1993, le taux de criminalité était de 7 % plus élevé qu'en 1988. Ces écarts résultent de ce que la nature et l'étendue des statistiques de la police sur la victimisation et les enquêtes sur la victimisation diffèrent. L'ESG ne tient compte que de catégories spécifiques de victimisation à l'égard des habitants âgés de 15 ans et plus, tandis que le Programme DUC recueille des données sur la criminalité portant sur les Canadiens de tout âge. Certains crimes mesurés par le Programme DUC (tel que la prostitution et le vol à l'étalage) ne sont pas mesurés dans l'ESG. En outre, les taux de criminalité publiés par le Programme DUC ne comprennent que les affaires qui ont été déclarées à la police par les victimes, tandis que les taux de l'ESG comprennent des crimes déclarés et non déclarés. Les données du Programme DUC sont, par conséquent, plus susceptibles d'être touchées par les changements de comportement en matière de déclaration qui peuvent découler du changement de perception du public concernant la gravité de certaines catégories de crimes (agression sexuelle et violence à l'école, par exemple). En fait, un nombre considérable d'infractions ne sont jamais déclarées à la police : les données de l'ESG indiquent, par exemple, que 90 % des agressions sexuelles et 68 % des voies de fait n'ont jamais été déclarées à la police en 1993. Enfin, les taux de criminalité compilés dans le cadre du Programme DUC, contrairement aux taux de criminalité publiés dans l'ESG, peuvent être considérablement touchés par des modifications des pratiques de mise en accusation par les services de police, ainsi que par les réformes des politiques et des lois. Par exemple, les taux d'agressions entre des conjoints et d'autres voies de fait compilés par le Programme DUC ont clairement été affectés au cours de la dernière décennie par le projet de loi C-127 (1983), qui a donné à la police le pouvoir de procéder à des arrestations sans mandat si elle a des motifs raisonnables et probables de croire que des voies de fait ont été commises.

Caractéristiques des victimes et des contrevenants

Dans les sections suivantes, on examine les différentes caractéristiques démographiques partagées entre les criminels et les victimes de crimes. Ces constatations proviennent de l'ESG, de l'Enquête sur les homicides, du Programme DUC, et du DUC révisé (le DUC révisé (le DUC II) recueille des informations détaillées sur des affaires criminelles parti-

[3] *Des données comparatives sur les taux d'agressions sexuelles pour 1993 et 1988 ne sont pas disponibles. L'ESG de 1993 comprend des questions supplémentaires sur l'agression sexuelle qui n'étaient pas comprises dans l'enquête de 1988.*

national volume of crime). Information on specific demographic characteristics of offenders and/or victims were not available from all surveys in all cases.

It is important to note that while characteristics are presented herein as separate variables, in reality many of these characteristics are co-dependent.

Urban/rural residence

The GSS indicated that in 1993 urban dwellers experienced overall rates of personal victimization[4] that were 44% higher than those experienced by rural residents in 1993 (Table 2). Urban dwellers also experienced household victimization[5] rates that were 67% higher than those experienced by their rural counterparts.

Age

Younger Canadians tend to commit more crime than older Canadians. According to the 1993 UCR II, approximately two-thirds of individuals accused in violent incidents in 1993 were aged 12 to 34. Specifically, 14% were aged 12 to 17, 22% were aged 18 to 24, and 32% were aged 25 to 34. Those aged 12 to 34 accounted for 80% of those accused in property incidents in 1993 as well: 25% were aged 12 to 17, 28% were aged 18 to 24, and 25% were aged 25 to 34. Youths accounted for a disproportionate share of accused persons, especially in property incidents (for more information, please refer to the **Youth Crime** section of this Juristat).

Younger Canadians also tend to have higher rates of criminal victimization than older Canadians. According to the 1993 GSS, those aged 15 to 24 had a rate of personal victimization twice that of those aged 25 to 44 and over four times that of those aged 45 to 64 (Table 2). Data from the UCR II revealed that persons aged 65 and older, who comprised 12% of the total population, accounted for only 3% of violent crime victims in 1993. Younger Canadians were substantially over-represented among sexual assault victims in particular: 63% of sexual assault victims were under age 18 in 1993. The young were over-represented among homicide victims as well: while making up 36% of the total population, those aged 18 to 39 accounted for 56% of all murder victims, according to the Homicide Survey.

[4] *Personal victimizations include the violent crimes of assault, sexual assault, and robbery (or attempted robbery) as well as theft (or attempted theft) of personal property.*

[5] *Household victimizations include the crimes (or attempted crimes) of vandalism, breaking and entering, motor vehicle/part theft and theft of household property.*

culières sur environ 32 % du volume national de crimes). Dans tous les cas, toutes les enquêtes ne comprenaient pas nécessairement des informations sur les caractéristiques démographiques particulières des contrevenants et des victimes.

Il est important de remarquer que, bien que les caractéristiques soient présentées ci-après comme des variables distinctes, en réalité nombre de celles-ci sont interreliées.

Résidence en milieu urbain et rural

L'ESG indique qu'en 1993, les habitants d'agglomérations urbaines ont connu des taux globaux de crime contre la personne[4] de 44 % plus élevés que ceux des résidents de zones rurales (tableau 2). Les résidents en milieu urbain connaissent en outre des taux de crime contre les ménages[5] de 67 % plus élevés que ceux de leurs homologues en milieu rural.

Âge

Les Canadiens plus jeunes ont tendance à commettre plus de crimes que les Canadiens plus âgés. Selon le DUC II de 1993, environ les deux tiers des accusés d'affaires violentes en 1993 étaient âgés de 12 à 34 ans. Plus particulièrement, 14 % des contrevenants étaient âgés de 12 à 17 ans, 22 % étaient âgés de 18 à 24 ans, et 32 % étaient âgés de 25 à 34 ans. Par ailleurs, les accusés âgés de 12 à 34 ans représentaient 80 % des personnes accusées dans des affaires crimes contre les biens : 25 % des contrevenants étaient âgés entre 12 et 17 ans, 28 % étaient âgés de 18 à 24 ans, et 25 % étaient âgés de 25 à 34 ans. Les jeunes représentaient une part disproportionnée des accusés, en particulier dans le cas de crime contre les biens (pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la section portant sur la **Criminalité chez les jeunes** dans le présent Juristat).

Les Canadiens plus jeunes ont aussi tendance à connaître un taux de victimisation plus élevé que les Canadiens plus âgés. Selon l'ESG de 1993, le taux de crime contre la personne des jeunes âgés de 15 à 24 ans était deux fois plus élevé que celui des personnes âgées de 25 à 44 ans, et plus de quatre fois celui des personnes âgées de 45 à 64 ans (tableau 2). Les données du DUC II indiquent que les personnes âgées de 65 ans et plus, qui représentent 12 % de l'ensemble de la population, ne représentaient que 3 % des victimes de crimes violents en 1993. Des données supplémentaires du DUC II indiquent que les jeunes Canadiens étaient considérablement sur-représentés à titre de victimes d'agressions sexuelles, en particulier : 63 % des victimes d'agressions sexuelles avaient moins de 18 ans en 1993. Les jeunes étaient aussi sur-représentés parmi les victimes d'homicides : bien que les personnes âgées de 18 à 39 ans représentent 36 % de l'ensemble de la population, elles représentent aussi 56 % des victimes de meurtre, selon l'Enquête sur les homicides.

[4] *La victimisation personnelle comprend les crimes violents suivants : voies de fait, agression sexuelle et vol qualifié (ou tentative de vol qualifié), ainsi que le vol (ou tentative de vol) de biens personnels.*

[5] *Le crime contre les ménages inclut les crimes (ou les tentatives de crimes) suivants : vandalisme, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol de pièces de véhicule à moteur et vol de biens ménagers.*

Table 2

General Social Survey victimization rates per 1,000 population by type of incident and selected victim characteristics, 1993

Tableau 2

Taux pour 1 000 personnes pour les crimes selon le genre de crime et certaines caractéristiques de victimes, l'Enquête sociale générale, 1993

Victim characteristics[1] / Caractéristiques des victimes[1]	Personal victimizations – Crimes contre la personne: Total personal victimization / Total de crimes contre la personne	Theft personal personal property[2] / Vol de biens personnels[2]	Violent victimizations – Crimes avec violence: Total violent / Total de crimes de violence	Sexual assault / Agression sexuelle	Robbery[3] / Vol qualifié[3]	Assault / Voies de fait	Total household victimization[2] / Total de crime contre les ménages[2]
	Rates per 1,000 population – Taux pour 1 000 habitants						
Total population – Population totale	**143**	**51**	**93**	**17**	**9**	**67**	**190**
Urban/rural residence – Domiciles en région urbaine ou rurale							
Urban – Région urbaine	155	57	98	18	9	72	222
Rural – Région rurale	108	36	72	14	- -	53	133
Age – âge							
Age 15-24 – 15 à 24 ans	318	93	225	48	23	155	...
Age 25-44 – 25 à 44 ans	156	61	96	17	9	69	...
Age 45-64 – 45 à 64 ans	74	29	45	- -	- -	38	...
Age 65 and over – 65 ans et plus	- -	- -	- -	- -	- -	- -	...
Sex and marital status – Sexe et état matrimonial							
Males – Hommes	136	51	84	- -	12	68	...
Single – Célibataire	245	79	166	- -	31	123	...
Married/common-law – Marié ou partenaire en union libre	85	39	46	- -	- -	- -	42
Separated/divorced – Séparé ou divorcé	187	- -	121	- -	- -	- -	...
Females – Femmes	151	51	100	29	6	66	...
Single – Célibataire	311	94	217	70	- -	134	...
Married/common-law – Mariée ou partenaire en union libre	85	39	46	12	- -	33	...
Separated/divorced – Séparée ou divorcée	374	- -	307	77	- -	200	...
Household income – Revenu de ménage							
Less than $15,000 – Moins de 15 000 $	204	49	155	- -	- -	101	154
$15,000 to $29,999 – 15 000 $ à 29 999 $	111	39	72	- -	- -	48	172
$30,000 to $39,999 – 30 000 $ à 39 999 $	152	60	92	- -	- -	73	239
$40,000 to $59,999 – 40 000 $ à 59 999 $	131	49	81	- -	- -	67	240
$60,000 and over – 60 000 $ et plus	146	73	72	- -	- -	58	254
Main activity – Activité principale							
Working at a job or business – Employé(e) ou tavailleur(euse) autonome	152	60	92	12	8	71	...
Looking for work – À la recherche d'un emploi	135	- -	91	- -	- -	71	...
A student – Étudiant(e)	301	101	201	51	- -	129	...
Keeping house – Tavaux ménagers	107	23	84	20	- -	58	...
Number of evening activities – Nombre d'activités nocturnes							
Less than 10 – Moins de 10	66	20	46	- -	- -	34	...
10 to 19 – 10 à 19	130	45	85	17	- -	58	...
20 to 29 – 20 à 29	129	48	81	14	- -	59	...
30 or more – 30 ou plus	243	89	154	27	14	113	...
Type of drinker – Genres de buveurs							
Non-drinker – Buveur occasionnel	95	34	61	- -	- -	47	...
Occasional drinker – Buveur occasionnel	168	59	109	23	- -	74	...
Current drinker – Buveur actuel	163	57	106	19	10	78	...
Less than 1 drink per week – Moins de 1 consommation par semaine	139	63	76	- -	- -	59	...
1 to 6 drinks per week – 1 à 6 consommations par semaine	164	60	104	20	10	74	...
7 to 13 drinks per week – 7 à 13 consommations par semaine	158	47	111	- -	- -	89	...
14 or more drinks per week – 14 et plus consommations par semaine	189	53	136	- -	- -	97	...

1 *Not all subcategories are presented for each category – Les sous-catégories ne sont pas présentées pour chaque catégorie.*
2 *Includes attempts – Comprend les tentatives.*
- - *Amount too small to be meaningful – Nombres infimes.*
... *Not applicable – N'ayant pas lieu de figurer.*
Source: *General Social Survey, 1993 – Enquête sociale générale, 1993.*

Gender

According to police statistics, males commit substantially more crime than females. In 1993, males accounted for 81% of all persons charged with *Criminal Code* offences, 87% of persons charged with violent crimes, and 77% of persons charged with property crimes (Table 1). Most strikingly, males accounted for 98% of those accused of sexual assault, 90% of those accused of robbery, 86% of those accused of homicide, and 85% of those accused of assault in 1993.

While females accounted for fewer crimes than males across every category of *Criminal Code* and drug crime, there was some variation in the proportion of women charged across offences. For example, while women represented just 2% of those charged in sexual assault incidents and 7% of those charged in offensive weapons incidents, they accounted for 49% of those charged with prostitution, 35% of those charged with "theft $1,000 and under", and 30% of those charged with fraud (Table 1).

While men are more likely to commit crime than women, they are no more likely to fall victim to it. According to both police-reported and victimization surveys, men and women experience similar amounts of crime. However, these surveys also indicate that men and women generally experience different types of crime. Data from the 1993 UCR II revealed that women were over-represented among sexual assault victims (77%) and assault level 1 victims (52%), and men were over-represented among victims of assault involving weapons or serious injury (68%), and victims of robbery (61%). GSS data supported UCR II findings: although the 1993 GSS found that women's total rate of personal victimization was 11% higher than men's, this difference was largely attributed to differences in sexual assault rates (Table 2). GSS survey results further indicated that men fell victim to robbery twice as often as women. Men were also more likely to be murder victims: the Homicide Survey reported that 67% of homicide victims were males in 1993.

Marital status

Homicide Survey data reveal that almost one-half (45%) of persons accused of murder in 1993 were single at the time of the offence. An additional 32% were married or living common-law, 13% were divorced or separated, and less than 1% were widowed (marital status was unknown for 9% of accused). Males were more likely to be single at the time of the offence than females (48% versus 24%); females were more likely to be married (53% versus 29%).

Sexe

Selon les statistiques de la police, les hommes commettent considérablement plus de crimes que les femmes. En 1993, les hommes représentaient 81 % des personnes accusées d'infractions prévues par le *Code criminel*, 87 % des personnes accusées de crimes avec violence, et 77 % des personnes accusées de crimes contre les biens (tableau 1). Il est aussi frappant de constater que les hommes représentent, 98 % des personnes accusées d'agression sexuelle, 90 % des personnes accusées de vol qualifié, 86 % des personnes accusées d'homicide, et 85 % des personnes accusées de voies de fait en 1993.

Bien que les femmes se retrouvent impliquées dans moins de crimes que les hommes dans toutes les catégories du *Code criminel* ainsi que dans les crimes reliés à la drogue, il y a un écart dans la proportion des femmes selon les infractions. Par exemple, tandis que les femmes ne représentent que 2 % des accusés dans les affaires d'agression sexuelle et 7 % des accusés dans les affaires d'armes offensives, elles représentent 49 % des accusés de prostitution, 35 % des accusés de «vols de 1 000 $ et moins», et 30 % des accusés de fraude (tableau 1).

Bien que les hommes soient plus enclins à commettre des crimes que les femmes, ils ne sont pas moins susceptibles d'en être les victimes. Selon les déclarations de la police comme des enquêtes sur la victimisation, les hommes et les femmes sont victimes d'une quantité semblable de crimes. Toutefois, ces enquêtes indiquent aussi que les hommes et les femmes sont victimes de différentes catégories de crime. Les données du DUC II de 1993 indiquent que les femmes sont sur-représentées dans le cas des victimes d'agression sexuelle (77 %) et des victimes de voies de fait de niveau 1 (52 %). Les hommes, pour leur part, sont sur-représentés parmi les victimes de voies de fait commises avec une arme ou causant des lésions graves (68 %) et les victimes de vol qualifié (61 %). Les données de l'ESG appuient les constatations du DUC II : bien que l'ESG de 1993 constate que le taux global de victimisation des femmes était de 11 % plus élevé que celui des hommes, cet écart est en grande partie attribuable aux écarts des taux d'agression sexuelle (tableau 2). Les résultats de l'ESG indiquent, par ailleurs, que les hommes sont victimes de vol qualifié environ deux fois plus souvent que les femmes. Les hommes sont d'ailleurs plus susceptibles d'être victimes de meurtre : l'Enquête sur les homicides indique que 67 % des victimes d'homicide étaient des hommes en 1993.

État civil

Les données de l'Enquête sur les homicides révèlent que près de la moitié (45 %) des personnes accusées de meurtre en 1993 étaient célibataires au moment de l'infraction. Parmi les autres accusés de meurtres, 32 % étaient mariés ou avaient un conjoint de fait, 13 % étaient divorcés ou séparés et moins de 1 % étaient veufs. Les hommes étaient plus susceptibles d'être célibataires au moment du délit que les femmes (48 % pour les hommes et 24 % pour les femmes); les femmes étaient plus susceptibles d'être mariées (53 % et 29 %).

Married women and men had lower total personal victimization rates (85 per 1,000 population each) than women and men of any other marital status, according to the 1993 GSS (Table 2). Women who were separated or divorced had the highest personal victimization rate in 1993 (374 per 1,000 population). Single women had the next highest rate (311 per 1,000 population), a rate 27% higher than that of single men, though single men were more likely to be victimized than men of any other marital status. Data from the Homicide Survey indicated that, of all homicide victims in 1993, those who were either single or divorced/separated (57%) were over-represented relative to their proportion of the Canadian population (48%), and that male victims were more likely to be single than female victims (43% versus 26%).

Les femmes et les hommes mariés avaient un taux global de crime contre la personne inférieur (85 par 1 000 habitants) que celui des femmes et des hommes de tout autre état civil, selon l'ESG de 1993 (tableau 2). Les femmes séparées ou divorcées détenaient le taux de crime contre la personne le plus élevé en 1993 (374 par 1 000 habitants). Les femmes célibataires détenaient le deuxième taux le plus élevé (311 par 1 000 habitants), un taux de 27 % supérieur à celui des hommes célibataires, bien que ces derniers soient plus susceptibles d'être victimes de crimes que les hommes de tout autre état civil. Les données de l'Enquête sur les homicides indiquent que, de toutes les victimes d'homicide en 1993, celles qui étaient célibataires, séparées ou divorcées (57 %) étaient sur-représentées compte tenu de la proportion de la population canadienne qu'elles représentent (48 %), et que les victimes mâles étaient plus susceptibles d'être célibataires que les femmes (43 % comparativement à 26 %).

Income

According to the 1993 GSS, persons with the lowest household incomes (less than $15,000) experienced a rate of violent victimization more than double that of those with household incomes between $15,000 and $29,999 or those with household incomes of $60,000 and over (Table 2). Conversely, people with the highest household incomes ($60,000 and over) had the highest rate of household victimization – a rate 65% higher than that of the lowest income group.

Revenu

Selon l'ESG de 1993, les personnes dont le revenu du ménage est le moins élevé (moins de 15 000 $) ont un taux de victimisation violente de plus du double que les personnes dont le revenu de ménage se situe entre 15 000 $ et 29 999 $ ou que celles dont le revenu de ménage est égal ou supérieur à 60 000 $ (tableau 2). Par contre, les personnes dont le revenu de ménage était le plus élevé (60 000 $ et plus) enregistraient le taux de crime contre les ménages le plus élevé, c'est-à-dire un taux de 65 % plus élevé que celui du groupe au revenu le moins élevé.

Lifestyle

Those who attended school in 1993 had a rate of personal victimization almost twice that of those who were working and almost three times that of those who were keeping house, according to the GSS (Table 2). In addition, those who reported frequent evening activities outside the home (30 or more a month) had a rate of personal victimization over three times that of those who reported less frequent activities (fewer than 10).

Style de vie

Le taux de crime contre la personne chez les étudiants en 1993 était près du double de celui des travailleurs et presque trois fois plus élevé que celui des personnes au foyer, selon l'ESG (tableau 2). En outre, les personnes qui ont déclaré avoir fréquemment des activités en soirée à l'extérieur de leur maison (30 ou plus par mois) avaient un taux de victimisation de plus de trois fois supérieur à celui des personnes qui ont déclaré avoir des activités moins fréquentes (moins de dix).

Alcohol and drug use

In 1993, more than one-half (54%) of those accused of homicide had consumed alcohol, drugs, or both at the time of the offence (alcohol and/or drug consumption was unknown for 20% of accused) according to the Homicide Survey. The GSS reported that approximately one-half of victims of violent crime surveyed in 1993 said that in "their opinion" the incident was "related to someone else's or their own alcohol or drug use".

The GSS showed too, that non-drinkers had lower victimization rates than drinkers in 1993; persons who reported drinking the highest volumes of alcohol (fourteen or more drinks per week) had the highest personal victimization rates (Table 2). Furthermore, 26% of individuals who had consumed illicit drugs in the twelve months prior to the 1993 GSS had experienced a personal victimization, compared with less than 10% of those who had not used drugs.

Usage de l'alcool et de la drogue

En 1993, selon l'Enquête sur les homicides, plus de la moitié (54 %) des personnes accusées d'homicide avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux à la fois au moment du délit (pour 20 % des accusés, on ignore s'ils avaient consommé de l'alcool ou de la drogue). Selon l'ESG, environ la moitié des victimes de crimes avec violence interrogées en 1993 ont déclaré «qu'à leur avis» l'affaire était liée «à la consommation d'alcool ou de drogue, soit parce que les victimes en avaient consommé, soit parce que d'autres personnes en avaient consommé».

L'ESG démontre aussi que les personnes qui ne consomment pas d'alcool avaient un taux de victimisation moins élevé que celui des consommateurs d'alcool en 1993. Les personnes qui ont déclaré boire le volume le plus élevé d'alcool (quatorze verres ou plus par semaine) avaient le taux de victimisation le plus élevé (tableau 2). Par ailleurs, 26 % des personnes qui avaient consommé des drogues illicites au cours des douze mois précédant l'ESG avaient été victimes d'un crime, comparativement à moins de 10 % des

Police reported in 1993 that 40% of homicide victims had consumed alcohol, drugs, or both at the time of the offence (alcohol/drug use was unknown for 23% of victims).

Victim/offender relationship

Most victims know their assailants. According to the 1993 Homicide Survey, at least 84% of murder victims had known their aggressors in homicides where the accused was identified. Data from the 1993 UCR II showed that 71% of victims of violent crime knew their assailants in cases where the victim-accused relationship was known. The proportion of victims who knew the offender varied by type of crime, however: while about eight-in-ten victims of assault and sexual assault were victimized by someone known to them, only about three-in-ten robbery victims knew the offender.

The results of victimization surveys support the contention that assault and sexual assault victims usually know their assailants. According to the GSS, at least 58% of sexual assault victims and 57% of assault victims knew their aggressor in 1993. The same year, data from the Violence Against Women Survey indicated that almost one-half of women aged 18 and older had sometime since the age of 16 experienced violence by men known to them.

The topic of spousal violence has become the focus of much attention in recent years. In 1993, the Violence Against Women Survey found that 29% of ever-married women aged 18 years and older had at sometime since the age of 16 experienced violence at the hands of a current or past marital partner (includes common-law partners). Specifically, one-in-six currently married women reported violence by their spouses and one-half of women with previous marriages reported violence by a previous spouse. Although data from the UCR II and Homicide Survey cannot give an indication of the number of people who have ever in their lifetimes experienced spousal violence, these surveys do show that the amount of spousal violence in Canada is considerable. In 1993, the UCR II indicated that 22% of assault victims and 3% of sexual assault victims were assaulted by a spouse or an ex-spouse. The Homicide Survey reported that although spousal homicides were fewer in 1993 compared with 1992 (87 versus 105), spousal murders continued to account for one-in-six solved homicides. Of all domestic homicides reported to the Homicide Survey in 1993, 43% involved a history of domestic violence known to police.

personnes qui n 'avaient pas consommé de drogues. La police a déclaré en 1993 que 40 % des victimes d'homicide avaient consommé de l'alcool, de la drogue ou les deux au moment du délit (pour 23 % des victimes, on ignore si elles avaient consommé de l'alcool ou de la drogue).

Liens entre les victimes et les contrevenants

La plupart des victimes connaissent leurs agresseurs. Selon l'Enquête sur les homicides de 1993, au moins 84 % des victimes de meurtre connaissaient leurs agresseurs dans les cas où l'accusé a été identifié. Les données de 1993 du DUC II démontrent que 71 % des victimes de crimes avec violence connaissaient leurs agresseurs dans les cas où le lien entre la victime et l'accusé était connu. La proportion des victimes qui connaissaient le contrevenant variait selon la catégorie de crime. Tandis que huit personnes sur dix ayant été victimes de voies de fait et d'agression sexuelle connaissaient leur agresseur, seulement trois personnes sur dix ayant été victimes d'un vol qualifié connaissaient le contrevenant.

Les résultats des enquêtes sur la victimisation appuient l'hypothèse que les victimes de voies de fait et d'agression sexuelle connaissent habituellement leurs agresseurs. Selon l'ESG, au moins 58 % des victimes d'agression sexuelle et 57 % des victimes de voies de fait connaissaient leur agresseur en 1993. La même année, les données de l'enquête sur la violence faite aux femmes indiquent que près de la moitié des femmes âgées d'au moins 18 ans ont, parfois dès l'âge de 16 ans, subi des actes de violence perpétrés par des hommes qu'elles connaissaient.

Le sujet de la violence entre conjoints fait l'objet d'une attention particulière au cours des dernières années. En 1993, l'enquête sur la violence faite aux femmes constate que 29 % des femmes ayant déjà été mariées et âgées de 18 ans et plus avaient, depuis l'âge de seize ans, été victimes de violence de la part d'un conjoint actuel ou antérieur (conjoints de fait compris). Plus particulièrement, une femme actuellement mariée sur six a déclaré avoir été victime de violence de la part de son conjoint et la moitié des femmes ayant été mariées précédemment ont déclaré avoir été victimes de violence de la part de leur ex-conjoint. Bien que les données du DUC II et de l'Enquête sur les homicides ne peuvent pas donner d'indications sur le nombre de personnes qui ont subi de la violence entre conjoints à un moment de leur vie, ces enquêtes démontrent toutefois que la fréquence de la violence entre conjoints est considérable. En 1993, le DUC II indiquait que 22 % des victimes de voies de fait et 3 % des victimes d'agressions sexuelles avaient été agressées par un conjoint ou un ex-conjoint. L'Enquête sur les homicides indique que bien que le nombre d'homicides commis par un conjoint était moindre en 1993, comparativement à 1992 (87 plutôt que 105), les meurtres commis par un conjoint continuent de représenter un homicide résolu sur six. De tous les homicides domestiques indiqués dans l'Enquête sur les homicides en 1993, il y avait des antécédents de violence conjugale connus de la police dans 43 % des cas.

Youth Crime

Youth crime is a topic of growing concern in Canada. This section examines crime statistics for persons aged 12 to 17 in the eight year period between 1986 and 1993[6]. It is important to note at the outset that the total number of youths charged in criminal incidents (the crime indicator used herein) may be affected by screening and diversion procedures. According to such procedures, charges against youths may be dropped altogether or youths may be diverted into an alternative measures program (either before or after charges are laid) or another type of police diversion program. In 1993, proportionately fewer youths were charged for their offences than in 1986 (33% versus 37%).

Property offences (mostly theft and breaking and entering) comprise the largest proportion of all reported youth crime. In 1993, 59% of youths charged with *Criminal Code* offences were charged with property crimes, while 17% were charged with violent crimes (mostly minor assault), and 24% were charged with other crimes.

Although youths as a proportion of all persons charged in property crimes remained stable between 1986 and 1993, youths as a proportion of all persons charged with violent crimes increased by about 3%. Those aged 12 to 17 comprised 14% of all persons charged with violent crimes and 29% of persons charged with property crimes in 1993 (Table 1). By violent crime type, youths accounted for 7% of persons accused of committing homicide, 13% of those charged with assault, 15% of those charged with sexual assault, and 28% of those charged with robbery. Youths were most disproportionately represented among those charged with property crimes such as motor vehicle theft (46%) and breaking and entering (39%).

While the rate of property crime among youths decreased by 7% between 1986 and 1993 (3,470 versus 3,216 incidents per 100,000 youths), the rate of youth-perpetrated violent crime more than doubled. In 1993, police charged 921 youths per 100,000 persons aged 12 to 17 with committing a violent offence, up from 408 in 1986. Between 1986 and 1993, the average annual increase in the violent crime rate was over 12% for youths.

6 *Data on youth crime is not comparable prior to 1986 because the Young Offenders Act (YOA) was enacted in 1984 and the provinces did not implement common age definitions for youths until 1985.*

Criminalité chez les jeunes

La criminalité chez les jeunes est une source d'inquiétude grandissante au Canada. La présente section examine les statistiques sur les personnes âgées de 12 à 17 ans dans la période de huit ans comprise entre 1986 et 1993[6]. Il est important de remarquer pour commencer que le nombre total de jeunes accusés dans des affaires criminelles (l'indicateur de criminalité utilisé ci-après) peut varier en raison des procédures d'examen et de déjudiciarisation préalables. Selon ces procédures, des accusations portées contre des jeunes peuvent être abandonnées, ou les jeunes peuvent être soustraits de la procédure judiciaire pour être réorientés vers un programme de mesures de rechange (soit avant ou après le dépôt d'une accusation), ou un autre genre de programme de la police. En 1993, une moins grande proportion de jeunes ont été accusés de leurs infractions qu'en 1986 (33 % contre 37 %).

Les infractions contre les biens (pour la plupart des vols ou des introductions par effraction) constituent la majeure partie de tous les crimes déclarés commis par des jeunes. En 1993, 59 % des jeunes qui ont été accusés d'infractions prévues par le *Code criminel* ont été accusés de crimes contre les biens, tandis que 17 % des jeunes ont été accusés de crimes de violence (surtout des voies de fait simples), et 24 % ont été accusés d'autres crimes.

Bien que le nombre de jeunes, parmi toutes les personnes qui ont été accusées de crimes contre les biens, soit resté stable entre 1986 et 1993, le nombre de jeunes, parmi toutes les personnes qui ont été accusées de crimes violents, a augmenté d'environ 3 %. Les jeunes de 12 à 17 ans représentaient 14 % de toutes les personnes accusées de crimes avec violence et 29 % des personnes accusées de crimes contre les biens en 1993 (tableau 1). Par catégorie de crime violent, les jeunes représentent 7 % des personnes accusées d'homicide, 13 % des personnes accusées de voies de fait, 15 % des personnes accusées d'agression sexuelle, et 28 % des personnes accusées de vol qualifié. Les jeunes étaient représentés de la façon la plus disproportionnée parmi les personnes accusées de crimes contre les biens, tel le vol de véhicule à moteur (46 %) et l'introduction par effraction (39 %).

Alors que le taux de crimes contre les biens chez les jeunes a diminué de 7 % entre 1986 et 1993 (3 470 incidents contre 3 216 pour 100 000 jeunes), le taux de crimes violents commis par les jeunes a plus que doublé. En 1993, la police a porté des accusations d'infraction violente contre 921 jeunes par tranche de 100 000 personnes âgées de 12 à 17 ans, comparativement à 408 en 1986. Entre 1986 et 1993, la hausse annuelle moyenne du taux de crimes violents était supérieure à 12 % chez les jeunes.

6 *Les données sur la criminalité chez les jeunes ne peuvent pas être comparées avec celles datant d'avant 1986, parce que la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) est entrée en vigueur en 1984 et que les provinces n'ont pas adopté de définitions d'âge communes pour les jeunes avant 1985.*

In recent years, the increase in the rate of young persons charged with both violent and property crimes appears to have slowed, however. Year-to-year percentage increases in youth-perpetrated violent crime rates declined from highs of 21% in 1989 and 19% in 1991 to lows of 5% in 1992 and 6% in 1993. For property incidents, the rate of youths charged decreased by 11% between 1992 and 1993.

While some argue that the rise in reported youth crime may be at least partially attributed to heightened sensitivity and increased resources dedicated to detecting youth crime, increases in youth crime continue to be an important social concern.

Youth Courts and Youth Custody

In the fiscal year period between April 1993 and March 1994 (1993-94), there were nearly 116,000 cases, involving almost 213,000 charges, processed in the youth courts of Canada. The youth court caseload in 1993-94 was virtually unchanged compared to the previous fiscal year, 1992-93.

In 1993-94, two-thirds of cases heard in youth courts resulted in a finding of guilt for at least one charge. Proceedings were stayed or withdrawn in 28% of cases, another 4% of cases resulted in findings of not guilty or dismissal, and less than 1% of cases were transferred to adult court or to another province/territory. Of the 94 cases transferred to adult court, 47% involved violent offences and 32% involved property offences. Breaking and entering was the crime most frequently transferred to adult court, followed by robbery and attempted murder.

For cases resulting in a finding of guilt, probation was more likely to be given in 1993-94 than any other single disposition (a case may result in more than one disposition). Overall, probation was the most significant disposition handed down in 39% of cases (Table 3). Of the 30,361 cases resulting in probation in 1993-94, 28% were for a period of six months or less, 53% ranged from 7 to 12 months, and 19% were for more than 12 months. The median sentence length for probation was one year.

The most significant dispositions used by youth courts for other cases with findings of guilt were: open custody (19%), secure custody (14%), community service orders (13%), fines (7%), absolute discharge (3%), and other dispositions, including restitution, prohibition, and counselling (5%). Under the *YOA*, youth courts may sentence a youth found guilty of an offence to open or secure custody

L'augmentation du taux de jeunes accusés de crimes violents et de crimes contre les biens semble avoir ralenti ces dernières années. Les hausses en pourcentage d'une année à l'autre des taux de crimes violents perpétrés par des jeunes sont passées d'un maximum de 21 % en 1989 et de 19 % en 1991 à un minimum de 5 % en 1992 et de 6 % en 1993. En ce qui concerne les crimes contre les biens, le taux de jeunes accusés a diminué de 11 % entre 1992 et 1993.

Bien que certaines personnes croient que l'augmentation des crimes déclarés chez les jeunes peut, du moins en partie, être attribuée à une plus grande sensibilisation et davantage de ressources vouées à détecter les crimes commis par les jeunes, l'augmentation de la criminalité chez les jeunes continue d'être une source importante d'inquiétude sociale.

Les tribunaux de la jeunesse et la détention chez les jeunes

Au cours de l'exercice s'étendant du mois d'avril 1993 au mois de mars 1994 (1993-1994), les tribunaux de la jeunesse au Canada ont traité près de 116 000 causes portant sur environ 213 000 chefs d'accusation. Le nombre de causes du Tribunal de la jeunesse en 1993-1994 est demeuré pratiquement le même comparativement à l'exercice précédent, soit 1992-1993.

En 1993-1994, les deux tiers des causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse se sont soldées par un verdict de culpabilité pour au moins un chef d'accusation. Les procédures ont été suspendues ou retirées dans 28 % des causes. Un verdict de non-culpabilité a été rendu ou les accusations ont été rejetées dans 4 % des causes et moins de 1 % des causes ont été transférées à un tribunal pour adultes ou à une autre province ou territoire. Des 94 causes transférées à un tribunal pour adulte, 47 % concernaient des infractions violentes et 32 % des crimes contre les biens. L'introduction par effraction était le crime le plus souvent transféré à un tribunal pour adultes, suivi du vol qualifié et de la tentative de meurtre.

En ce qui concerne les causes qui se sont soldées par un verdict de culpabilité, la décision la plus susceptible d'être prise en 1993-1994 était la probation (une cause peut faire l'objet de plus d'une décision). Dans l'ensemble, la décision la plus importante prise était la probation, qui a été adjugée dans 39 % des causes entendues (tableau 3). Des 30 361 causes résultant en une probation en 1993-1994, 28 % de ces probations étaient d'une durée de six mois ou moins, 53 % avaient une durée de 7 à 12 mois et 19 % étaient d'une durée de plus de 12 mois. La durée médiane d'une sentence de probation était d'une année.

La plus importante décision prise par le tribunal de la jeunesse dans les autres causes se soldant par un verdict de culpabilité étaient : le placement sous garde en milieu ouvert (19 %), le placement sous garde en milieu fermé (14 %), les ordonnances de travaux communautaires (13 %), les amendes (7 %), la libération totale (3 %), et d'autres décisions, y compris la restitution, l'interdiction et le counselling (5 %). En vertu de la Loi sur les jeunes

Table 3

Cases Heard in Youth Courts with Guilty Findings by Principal Charge and Most Serious Disposition, 1993-94

Tableau 3

Causes entendues devant les tribunaux de la jeunesse ecomportant un verdict de culpabilité selon l'infraction la plus importante et la décision la plus sévère, 1993-94

Offence Type Genre d'infraction	Total Guilty Findings Total avec verdict de culpabilité	Secure Custody Garde en milieu fermé	Open Custody Garde en milieu ouvert	Probation Services Probation communautaires	Fine Amende	Community Service Travaux communautaires	Absolute Discharge Libération Absolu
				percent – pourcentage			
Total	**78,010** **100%**	**14**	**19**	**39**	**7**	**13**	**3**
Violent Offences – Infractions avec violence	**14,381** **100%**	**13**	**18**	**45**	**3**	**13**	**3**
Minor Assault – Voies de fait mineures	7,347 100%	9	14	48	5	17	4
Other Violent – Autres infractions avec violence	7,034 100%	19	21	43	2	10	2
Property Offences – Infractions contre les biens	**40,253** **100%**	**12**	**17**	**44**	**5**	**15**	**4**
Break and Enter – Introduction par effraction	11,330 100%	18	22	45	1	11	1
Theft under $1,000 – Vol de moins de $1,000	11,807 100%	5	12	44	9	19	7
Possession of Stolen Goods – Possession de biens volés	6,273 100%	14	20	38	5	16	3
Mischiefs/Damages – Méfait/Dommages	4,352 100%	7	11	48	5	17	6
Other Property – Autres infractions contre les biens	6,491 100%	13	18	44	4	14	3
Other Criminal Code – Autre Code criminel	**12,685** **100%**	**20**	**22**	**28**	**11**	**9**	**3**
Failure to Appear – Défaut de comparâitre	5,786 100%	15	27	25	10	9	2
Escape Custody/Unlawfully at large – Evasion/Liberté sans excuses	1,915 100%	60	30	4	1	2	- -
Impaired Driving – Conduite avec facultés affaiblies	748 100%	2	4	32	55	6	- -
Other Criminal Code – Autres au Code criminel	4,236 100%	11	14	40	10	14	5
Drug Related – Relatives aux drogues	**2,120** **100%**	**12**	**12**	**38**	**18**	**9**	**8**
YOA Offences – Infractions à la LJC	**8,282** **100%**	**21**	**26**	**22**	**12**	**12**	**2**
Other Federal Statutes – Autres aux lois fédérales	**289** **100%**	**3**	**2**	**26**	**52**	**5**	**6**

1 *Offence figures relate to the principal charge associated with the most significant disposition in the case. Row totals do not add to 100% since "other" dispositions do not appear in the table (i.e. compensation, pay purchaser, and others such as essays. apologies and counselling programs). – Les données sur les infractions désignent l'infraction la plus importante associée à la décision la plus importante dans une cause. La somme des pourcentages des rangées ne correspond pas à 100% car la catégorie «autre» décision n'apparaît pas dans le tableau (c.-à-d. compensation, remboursement à l'acquéreur et autres tels que la rédaction d'une dissertation, les excuses et les programmes de consultation).*

- - Amount too small to be meaningful – nombres infimes.

***Source:** Youth Court Survey – Enquête sur les tribunaux de la jeunesse.*

for a maximum of three years[7]. Of the 25,602 cases resulting in custodial dispositions in 1993-94, 24% resulted in sentences of less than one month, 48% in sentences of one to three months, 18% in sentences of four to six months, and 10% in sentences of more than six months. Breaking and entering and "theft $1,000 and under", the two most common cases heard in youth court, resulted in median sentence lengths of 90 days and 30 days, respectively. Not surprisingly, murder/manslaughter cases had the highest median sentence length at two years and four months, followed by attempted murder at one year.

Custodial dispositions, and in particular shorter custodial dispositions, have become more common in recent years. Because of this, the total number of youths sentenced to custody increased by 41% between 1986-87 and 1993-94 while the number of youths actually-in custodial facilities rose by only 21% (figure excludes the Northwest Territories). On an average day in 1993-94, there were 4,921 young offenders actually-in custodial facilities across Canada. Of these offenders, 39% were held in secure custody, 43% in open custody, and 18% were on remand awaiting a court appearance.

Males comprised 81% of all those appearing in youth court in 1993-94. They also represented 90% of youths sentenced to secure custody and 87% of youths sentenced to open custody. Almost one-half (49%) of young persons sentenced to custody in 1993-94 were males aged 16 or 17. An additional 37% of young persons sentenced to custody were younger males and 11% were females aged 12 to 17 (in 3% of cases the offender was over age 17 or of unknown age).

Adult Courts

The Adult Criminal Court Survey (ACCS) currently collects caseload data from six jurisdictions (Prince Edward Island, Nova Scotia, Quebec, Ontario, Saskatchewan, and the Yukon), representing approximately 65% of Canadian adult provincial/territorial courts. In 1993-94, there were nearly 916,000 federal statute (including *Criminal Code*) charges disposed of in the reporting jurisdictions. Compared with 1992-93, the number of federal statute charges disposed was down 4% in Nova Scotia and 5% in Quebec and up 2% in Ontario and 17% in the Yukon. In Prince Edward Island, disposed charges remained at the previous year's level. (Saskatchewan caseload data only became fully available in April 1993, therefore comparison with 1992-93 is not possible).

[7] *On May 15, 1992, an amendment to the Young Offenders Act and the Criminal Code (c.11, S.C. 1992) came into force, increasing the maximum sentence imposed in youth courts for murder to five years.*

contrevenants (LJC), les tribunaux de la jeunesse peuvent condamner un jeune déclaré coupable d'une infraction à la garde en milieu ouvert ou fermé pendant trois ans, au maximum[7]. En 1993-1994, des 25 602 causes dont la sentence était la garde, 24 % étaient des sentences de moins d'un mois, 48 % étaient des sentences d'une durée d'un à trois mois, 18 % étaient des sentences d'une durée de quatre à six mois et 10 % étaient des sentences de plus de six mois. L'introduction par effraction et les «vols de 1 000 $ et moins», les deux causes les plus courantes entendues au tribunal de la jeunesse, ont reçu des sentences de 90 jours et 30 jours respectivement. Il n'est pas étonnant que les causes d'homicide involontaire et de meurtre reçoivent la sentence médiane de deux ans et quatre mois, suivies par les tentatives de meurtre qui reçoivent une sentence d'un an.

Les décisions en matière de garde, en particulier les peines plus courtes, sont devenues plus courantes au cours des dernières années. Par conséquent, le nombre total de jeunes condamnés à la garde a augmenté de 41 % entre 1986-1987 et 1993-1994, alors que le nombre de jeunes incarcérés réellement dans des établissements n'a augmenté que de 21 % (Territoires du Nord-Ouest non compris). En 1993-1994, au cours d'une journée ordinaire, il y avait 4 921 jeunes contrevenants dans des établissements de garde au Canada. De ce nombre, 39 % étaient en milieu fermé, 43 % étaient en milieu ouvert, et 18 % étaient des prévenus dans l'attente d'une comparution tardive devant le tribunal.

Parmi les personnes comparaissant devant le tribunal de la jeunesse en 1993-1994, 81 % étaient des adolescents. Ces derniers représentaient aussi 90 % des jeunes condamnés à la garde en milieu fermé et 87 % des jeunes condamnés à la garde en milieu ouvert. Près de la moitié (49 %) des jeunes condamnés à la garde en 1993-1994 étaient des adolescents de 16 ou 17 ans. En outre, 37 % des jeunes condamnés à la garde étaient des adolescents plus jeunes et 11 % étaient des adolescentes âgées de 12 à 17 ans (dans 3 % des cas, le contrevenant avait plus de 17 ans ou son âge était inconnu).

Tribunal pour adultes

Dans le cadre de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA), on recueille actuellement des données sur les causes dans six territoires de compétence (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Saskatchewan et Yukon) représentant quelque 65 % des tribunaux provinciaux et territoriaux pour adultes. En 1993-1994, il y avait près de 916 000 chefs d'accusation déposés en vertu des lois fédérales (y compris le *Code criminel*) dans les territoires de compétence qui relèvent de l'enquête. En comparaison avec 1992-1993, le nombre d'accusations en vertu de lois fédérales était en baisse de 4 % en Nouvelle-Écosse et de 5 % au Québec, mais il était en hausse de 2 % en Ontario et de 17 % au Yukon. À l'Île-du-Prince-Édouard, les chefs d'accusation déposés étaient au même niveau qu'à l'exercice précédent. (Les données sur les causes en Saskatchewan n'ont été disponibles dans leur intégralité qu'en avril 1993, par conséquent il est impossible de les comparer avec les données de 1992-1993.)

[7] *Le 15 mai 1992, une modification à la Loi sur les jeunes contrevenants et au Code criminel (c. 11, l.r.c. 1992) est entrée en vigueur en vue d'augmenter à cinq années la sentence maximale d'un jeune trouvé coupable de meurtre.*

The ACCS collects more detailed case characteristics data from all of the aforementioned jurisdictions, excluding Ontario. Survey coverage is approximately 30% for the case characteristics component. In 1993, there were more than 165,000 cases (a case may include more than one charge) involving federal statute offences disposed of in adult provincial criminal courts in the reporting jurisdictions. Excluding cases committed for trial in Superior Court, a finding of guilt was reached in approximately 75% of cases in four jurisdictions and in 65% of cases in the Yukon.

Prison was the most serious sentence in 51% of the cases resulting in conviction in Prince Edward Island, 44% in the Yukon, 31% in Saskatchewan, 27% in Quebec, and 24% in Nova Scotia. The median length of prison sentences associated with the most serious conviction was shortest in Prince Edward Island (14 days) and longest in Quebec and Saskatchewan (60 days). Probation was the most serious sentence in 20% of all convicted cases in Prince Edward Island, 23% of convicted cases in Saskatchewan, 24% of cases in Nova Scotia, 26% of cases in the Yukon, and 31% of cases in Quebec[8].

A fine was ordered in at least 50% of all convicted cases in four jurisdictions and in 35% of convicted cases in the Yukon. The median fine dollar amount ranged from $200 in Quebec to $700 in Prince Edward Island.

Legal Aid

Legal Aid Plans provide legal representation for eligible clients (both adults and youths) charged with offences covered under federal-provincial cost sharing agreements. The financial situation of the accused is generally the primary criteria in determining eligibility for legal aid. There is considerable variation in the organization, administration, eligibility, and service coverage of Legal Aid Plans in Canada.

Across the country, 1.1 million written applications for legal aid services were received in 1993-94. This number represented a decrease in caseload of 4% compared to 1992-93. In 1993-94, almost three-quarters of a million written applications were approved for legal aid certificates, representing 66% of total written legal aid applications. The proportion of approved legal aid applications has remained relatively stable over the last few years.

[8] *For more information on sentencing, refer to the report Sentencing in six adult criminal provincial courts: a study of six Canadian jurisdictions, 1991 and 1992 by J. Turner, Canadian Centre for Justice Statistics, 1993.*

Dans le cadre de l'ETJCA, on recueille des données plus détaillées sur les caractéristiques des causes entendues dans tous les territoires de compétence susmentionnés, à l'exception de l'Ontario. La portée de cette enquête est d'environ 30 % de toutes les caractéristiques des causes. En 1993, plus de 165 000 causes (une cause peut comprendre plus d'un chef d'accusation) portant sur des infractions aux lois fédérales ont été entendues devant des tribunaux criminels provinciaux pour adultes dans les territoires de compétence faisant l'objet de l'enquête. Hormis les causes engagées dans des procès auprès de la Cour supérieure, un verdict de culpabilité a été atteint dans environ 75 % des cas dans quatre territoires de compétence et dans 65 % des cas au Yukon.

L'emprisonnement était la sentence la plus grave dans 51 % des causes se soldant par une condamnation à l'Île-du-Prince-Édouard, 44 % au Yukon, 31 % en Saskatchewan, 27 % au Québec, et 24 % en Nouvelle-Écosse. La durée médiane des sentences d'emprisonnement était la plus courte à l'Île-du-Prince-Édouard (14 jours) et la plus longue au Québec et en Saskatchewan (60 jours). La probation était la sentence la plus grave dans 20 % de toutes les causes se soldant par une condamnation à l'Île-du-Prince-Édouard, dans 23 % des causes se soldant par une condamnation en Saskatchewan, dans 24 % des causes en Nouvelle-Écosse, dans 26 % des causes au Yukon et dans 31 % des causes au Québec[8].

Dans au moins 50 % des causes se soldant par une condamnation, on a imposé une amende dans quatre territoires de compétence et dans 35 % des causes se soldant par une condamnation au Yukon. La somme médiane en dollars des amendes se situe entre 200 $ au Québec et 700 $ à l'Île-du-Prince-Édouard.

Aide juridique

Les régimes d'aide juridique fournissent des services d'avocats aux clients admissibles (tant pour les adultes que pour les jeunes) accusés d'infractions reconnues en vertu des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts. La situation financière de l'accusé est généralement le principal critère pour la détermination de l'admissibilité à l'aide juridique. Au Canada, il existe des écarts considérables dans l'organisation, l'administration, l'admissibilité et les services offerts par les régimes d'aide juridique.

À l'échelle du pays, 1,1 million de demandes par écrit de services d'aide juridique ont été reçues en 1993-1994. Ce chiffre représente une diminution de 4 % du nombre de cas, comparativement à 1992-1993. En 1993-1994, près de trois quarts de million de demandes écrites ont été approuvées, ce qui représente 66 % de l'ensemble des demandes par écrit d'aide juridique. La proportion des demandes approuvées est demeurée relativement stable au cours des quelques dernières années.

[8] *Pour obtenir plus d'information sur la détermination de la peine, veuillez consulter le rapport La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada: étude de six secteurs de compétence - 1991 et 1992, par J. Turner, Centre canadien de la statistique juridique, 1993.*

Adult Corrections

On any given day during 1993-94, an average of approximately 154,000 offenders were under the supervision of correctional agencies in Canada[9]. Of these, 27,573 were inmates serving custodial sentences: 52% in provincial or territorial facilities and 48% in federal penitentiaries[10] (Figure 2). In addition, there were 5,230 inmates in provincial facilities who were not serving a sentence: 98% were remanded in custody awaiting some judicial action with respect to their cases, while the remaining 2% were on temporary detention. An average of 102,402 offenders were under probation supervision and 19,001 were in the community under various forms of conditional release, such as full parole, day parole, or statutory release. Overall, 79% of offenders in Canada were under supervision in the community, while 21% were incarcerated in 1993-94.

The total adult correctional caseload in 1993-94 showed a 2% increase over 1992-93 and a 31% increase over 1989-90. The sentenced incarceration rate in 1993-94, 188 per 10,000 adults charged, represented an increase of 8% above the rate observed in 1992-93 and 20% above that recorded in 1989-90. The probation rate in 1993-94 (1,363 probationers per 10,000 adults charged) represented an increase of 10% over 1992-93 and 54% over 1989-90.

Of all sentenced admissions in 1993-94, 38% were for less than one month and an additional 48% were for one month to six months, inclusive. Overall, more than eight-in-ten admissions in 1993-94 were for sentences of six months or less. The median sentence length on admission to provincial facilities was 31 days, while the average sentence length on admission to federal penitentiaries was almost four years.

Admissions to both provincial and federal facilities have increased substantially relative to the number of offenders actually in prison in the last five years. This is largely because prison sentences, while somewhat shorter than in the past, are being handed down by courts more frequently. Admissions to provincial facilities increased by 20% between 1989-90 and 1993-94, yet the average provincial inmate population grew by only 10%. In the same period, admissions to federal facilities increased by 32%, while the average federal inmate population grew by just 17%.

9 Data exclude federal offenders on temporary absences.

10 Offenders who are sentenced to an aggregate term of imprisonment of less than two years are the exclusive responsibility of provincial/territorial correctional services. Those who are sentenced to an aggregate term of imprisonment of two years or more are imprisoned in federally administered penitentiaries.

Services correctionnels pour adultes

Chaque jour en 1993-1994, en moyenne 154 000 contrevenants se trouvaient sous la surveillance d'organismes correctionnels au Canada[9]. De ces contrevenants, 27 573 étaient détenus dans des établissements : 52 % dans des établissements provinciaux et territoriaux et 48 % dans des pénitenciers fédéraux[10] (figure 2). En outre, il y avait 5 230 détenus dans des établissements fédéraux qui ne purgeaient pas une peine : 98 % étaient détenus en attendant des actions en justice concernant leur cause et 2 % étaient en détention provisoire. En moyenne, 102 402 contrevenants étaient en probation et 19 001 étaient en liberté sous différentes formes de conditions telles que la liberté conditionnelle totale, la semi-liberté et la libération d'office. Dans l'ensemble, 79 % des contrevenants au Canada se trouvaient sous surveillance dans la collectivité, tandis que 21 % étaient incarcérés en 1993-1994.

En 1993-1994, le nombre total de cas de services correctionnels pour adultes représentait une augmentation de 2 % comparativement à 1992-1993 et une augmentation de 31 % comparativement à 1989-1990. Le taux d'incarcération des condamnés en 1993-1994, soit 188 par 10 000 accusés adultes, représente une augmentation de 8 % sur le taux observé en 1992-1993 et de 20 % comparativement à celui de 1989-1990. Le taux de probation en 1993-1994 (1 363 probationnaires par 10 000 accusés adultes) représente une augmentation de 10 % par rapport à 1992-1993 et de 54 % par rapport à 1989-1990.

De toutes les admissions de condamnés en 1993-1994, 38 % étaient pour une durée de moins d'un mois et 48 % étaient pour une durée d'un mois à six mois, inclusivement. Dans l'ensemble, plus de huit admissions sur dix en 1993-1994 étaient pour des sentences de six mois ou moins. La durée médiane des sentences dans les établissements provinciaux était de 31 jours, tandis que la durée moyenne d'une sentence dans les pénitenciers fédéraux était de presque quatre ans.

Les admissions dans les établissements provinciaux et fédéraux ont augmenté considérablement, relativement au nombre de contrevenants réellement en prison au cours des cinq dernières années. Cette situation est due largement au fait que les sentences d'emprisonnement, quoique plus courtes que par le passé, sont prononcées plus fréquemment par les tribunaux. Les admissions dans les établissements provinciaux ont augmenté de 20 % entre 1989-1990 et 1993-1994, pourtant le nombre moyen de détenus dans les provinces n'a augmenté que de 10 %. Au cours de la même période, les admissions aux établissements fédéraux ont augmenté de 32 %. Tandis que le nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux n'a augmenté que de 17 %.

9 Ces données ne tiennent pas compte des contrevenants d'un établissement fédéral en absence provisoire.

10 Les contrevenants qui sont condamnés à une peine combinée de moins de deux ans sont sous la seule responsabilité des services correctionnels de la province ou du territoire où se trouve l'établissement. Les personnes qui sont condamnées à une peine combinée de plus de deux ans sont incarcérées dans des pénitenciers administrés par le gouvernement fédéral.

Figure 2

Adult Correctional Populations, 1993-94
Populations correctionnelles adultes, 1993-1994

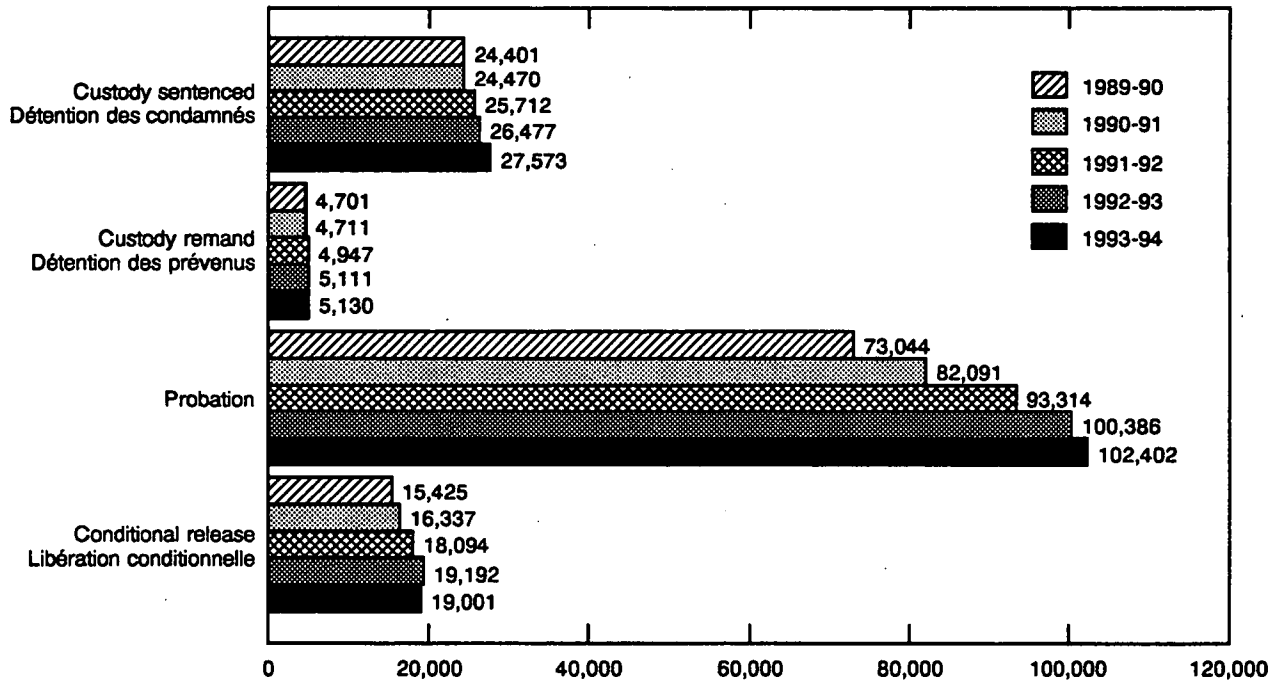

Source: Adult Correctional Services Survey.
Source: Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

It is interesting to note that in 1993-94, 25% of sentenced offenders admitted to custody were serving sentences (relatively short sentences) in default of paying a fine levied under either federal or provincial statutes. This figure compares with 28% in 1989-90 and 35% in 1992-93. To cope with the large number of fine defaulters, many jurisdictions have instituted fine option programs in recent years.

Unlike custody, probation caseloads grew more rapidly than probation intakes in 1993-94. In recent years, more offenders have received probation as a disposition, yet the average probation term has increased as well. In 1993-94, the number of probation intakes (79,171) was 34% higher than in 1989-90, while the average month-end probation count (102,402) was 40% higher than in 1989-90.

In 1993-94, males comprised 91% of all sentenced provincial admissions, 97% of all sentenced federal admissions, and 83% of probation intakes. The median age for offenders sentenced to provincial custody was 29, for federal custody it was 31, and for probationers it was 30. Aboriginal persons were over-represented in the correctional system: while persons

Il est intéressant de remarquer qu'en 1993-1994, 25 % des contrevenants condamnés admis purgeaient des peines (relativement courtes) de non-paiement d'une amende en vertu de lois fédérales ou provinciales. Ce chiffre se compare à 28 % en 1989-1990 et à 35 % en 1992-1993. Afin de composer avec le nombre important de personnes qui ne paient pas leurs amendes, nombre de secteurs de compétence ont mis en place des programmes de solution de rechange à l'amende au cours des dernières années.

Contrairement à la garde, le nombre de cas de probation se sont accrus plus rapidement que les inscriptions à la probation en 1993-1994. Au cours des dernières années, plus de contrevenants ont reçu une probation à la suite d'une décision, et pourtant la durée moyenne des probations a aussi augmenté. En 1993-1994, le nombre d'inscriptions à la probation (79 171) était de 34 % plus élevé qu'en 1989-1990, tandis que le nombre moyen de probations à la fin du mois (102 402) était de 40 % plus élevé qu'en 1989-1990.

En 1993-1994, les hommes représentaient 91 % de toutes les admissions dans les établissements provinciaux, 97 % de toutes les admissions dans les établissements fédéraux, et 83 % des inscriptions à la probation. L'âge médian des contrevenants condamnés à la détention dans les établissements provinciaux était de 29 ans, de 31 ans dans les établissement fédéraux, et de 30 ans pour les proba-

with aboriginal ancestry comprised about 4% of the total population of Canada, aboriginal offenders accounted for 17% of persons sentenced to provincial custody, 12% of persons sentenced to federal custody, and 12% of probation intakes in 1993-94.

Justice Expenditures and Personnel

Government spending on the justice system reached $9.57 billion in the 1992-93 fiscal year. Justice expenditures[11] represented approximately 3% of total annual expenditures by federal, provincial, and municipal governments combined, and were less than one-quarter the amount of those in health and education. Consistent with the rise in government spending in other areas, justice system expenditures experienced a current dollar increase of 34% and a constant dollar increase of 13% between 1988-89 and 1992-93[12]. The average annual constant dollar increase in justice expenditures was 3.2% for the period.

Expenditures on policing services accounted for the majority of justice costs (60%) in 1992-93 (Figure 3). Corrections expenditures accounted for 25% (20% on adults and 5% on youths) of justice costs, courts for 9%, and legal aid for 6%. Spending trends in each of the justice sectors, with the exception of legal aid, were fairly consistent between 1988-89 and 1992-93 (current dollar increases of between 28% and 36%).

Specifically, between 1988-89 and 1992-93, spending on the policing sector increased by 30% from $4.4 billion to $5.7 billion. Adjusting for inflation, this represented a constant dollar increase of 10%. In the same period, court operating costs increased from $639.9 million to $867.0 million, translating into a current dollar increase of 36% and a constant dollar increase of 15%. Adult corrections costs reached $1.9 billion in 1992-93, representing a current dollar increase of 28% and a constant dollar increase of 9% over 1988-89. Youth custody and community services costs experienced a greater increase than adult corrections costs in the same period (37% in current dollars and 16% in constant dollars), rising to $484.9

[11] Amounts include formal justice expenditures, excluding expenditures on prosecutions (these are not available at the national level). Also excluded are justice-related expenditures such as youth services, mental health services, and spending by non-governmental organizations, and capital and occupancy costs including building replacement, maintenance, and utilities.

[12] For information on justice spending prior to 1988-89, refer to the Juristat, Government Expenditures on Justice Services, 1991, Vol. 11 No. 7.

tionnaires. Les autochtones étaient sur-représentés dans le système correctionnel. Les personnes de souche autochtone représentaient environ 4 % de la population canadienne, mais les contrevenants autochtones représentaient 17 % des personnes purgeant une peine dans un établissement provincial, 12 % des personnes condamnées à une peine dans un établissement fédéral et 12 % des inscriptions à la probation en 1993-1994.

Dépenses en matiere de justice et effectif

Les dépenses du gouvernement en matière de justice ont atteint 9,57 milliards de dollars au cours de l'exercice 1992-1993. Les dépenses en matière de justice[11] représentent environ 3 % du total des dépenses annuelles des gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral regroupés et constituaient moins d'un quart des budgets consacrés à la santé et à l'enseignement. Tout comme les dépenses gouvernementales ont augmenté dans d'autres secteurs, les dépenses en matière de justice en 1993-1994 représentent une augmentation de 34 % en dollars courants et une augmentation de 13 % en dollars constants entre 1988-1989 et 1992-1993.[12] L'augmentation moyenne annuelle en dollars constants des dépenses en matière de justice était de 3,2 % pour cette période.

En 1992-1993, les dépenses relatives aux services de police représentaient la majorité des coûts d'administration de la justice (60 %) (figure 3). Les dépenses relatives aux services correctionnels représentaient 25 % (20 % pour les adultes et 5 % pour les jeunes) des coûts de la justice, les tribunaux représentaient 9 %, et l'aide juridique représentait 6 %. Les tendances en matière de dépenses dans chacun des secteurs de la justice, à l'exception de l'aide juridique, sont demeurées relativement homogènes entre 1988-1989 et 1992-1993 (soit une augmentation en dollars courants allant de 28 % à 36 %).

Plus particulièrement, entre 1988-1989 et 1992-1993, les dépenses relatives au secteur des services de police ont augmenté de 30 %, de 4,4 milliards de dollars à 5,7 milliards de dollars. En rajustant ces sommes au taux d'inflation, il s'agit d'une augmentation en dollars constants de 10 %. Au cours de la même période, les coûts de fonctionnement des tribunaux ont augmenté de 639,9 millions de dollars à 867,0 millions de dollars, soit une augmentation en dollars courants de 36 %, et une augmentation en dollars constants de 15 %. Les coûts des services correctionnels pour adultes ont atteint 1,9 milliard de dollars en 1992-1993, ce qui représente une augmentation en dollars courants de 28 % et une augmentation en dollars constants de 9 %, comparativement à 1988-1989. Les coûts associés à la détention des jeunes et

[11] Les montants comprennent les dépenses officielles au titre de la justice, mais non les dépenses au titre des poursuites, qui ne sont pas disponibles au niveau national. Sont également exclues les dépenses connexes, comme les services pour les jeunes, les services en matière de santé mentale ainsi que les dépenses des organisations non gouvernementales, de même que les coûts des immobilisations et les frais d'occupation, ce qui comprend le remplacement des immeubles, l'entretien et les services publics.

[12] Pour obtenir des informations sur les dépenses en matière de justice avant 1988-1989, veuillez consulter le Juristat intitulé : Dépenses des administrations au chapitre des services judiciares 1991, Vol. 11 No 7.

million in 1992-93. Expenditures on legal aid were the fastest growing component of the justice system between 1988-89 and 1992-93, rising from $300.3 million to $603.3 million.

Although data are not yet available for all sectors of the criminal justice system, expenditure data for the 1993-94 fiscal year are available for policing services, adult corrections, and legal aid. Policing expenditures continued to rise in 1993-94, reaching $5.8 billion. In current dollars, this increase in expenditures (1%) was the smallest observed since expenditure data were first collected in 1985-86. After adjusting for inflation, policing expenditures actually revealed a decrease of 1% between 1993-94 and 1992-93. Adult correctional expenditures, which totalled $1.9 billion in 1993-94, also experienced a constant dollar decrease (2%) below the previous fiscal year. Legal aid expenditures dropped for the first time in a decade: at $594.3 million in 1993-94, expenditures showed a 1% current dollar decrease below 1992-93 (a 3% decrease in constant dollars).

aux services communautaires ont connu une augmentation plus grande que ceux des services correctionnels pour adultes au cours de la même période (37 % en dollars courants et 16 % en dollars constants), les faisant grimper à 484,9 millions de dollars en 1992-1993. Les dépenses relatives à l'aide juridique étaient l'élément du système judiciaire connaissant la croissance la plus rapide entre 1988-1989 et 1992-1993, passant de 300,3 millions de dollars à 603,3 millions de dollars.

Bien que les données ne soient pas encore disponibles pour tous les secteurs du système de justice criminelle, les données portant sur les dépenses de l'exercice 1993-1994 sont disponibles pour les services de police, les services correctionnels pour adultes et l'aide juridique. Les dépenses des services de police ont continué à augmenter en 1993-1994, pour atteindre 5,8 milliards de dollars. En dollars courants, cette augmentation des dépenses (1 %) était la plus modeste observée depuis que des données sur les dépenses ont commencé à être recueillies en 1985-1986. Après ajustement au taux d'inflation, les dépenses des services de police ont en fait accusé une baisse en 1993-1994, comparativement à 1992-1993 (1 %). Les dépenses des services correctionnels pour adultes s'élevaient à 1,9 milliard de dollars en 1993-1994 et ont aussi connu une diminution en dollars constants (2 %), comparativement à l'exercice précédent. Les dépenses en matière d'aide juridique ont chuté pour la première fois en une décennie : les dépenses s'élevaient à 594,3 millions de dollars en 1993-1994, ce qui constitue une diminution de 1 % en dollars courants comparativement à 1992-1993 (une diminution de 3 % en dollars constants).

Figure 3

Total Justice Spending by Sector 1988-89 to 1992-93

Dépenses totales de la justice selon le secteur, 1988-1989 à 1992-1993

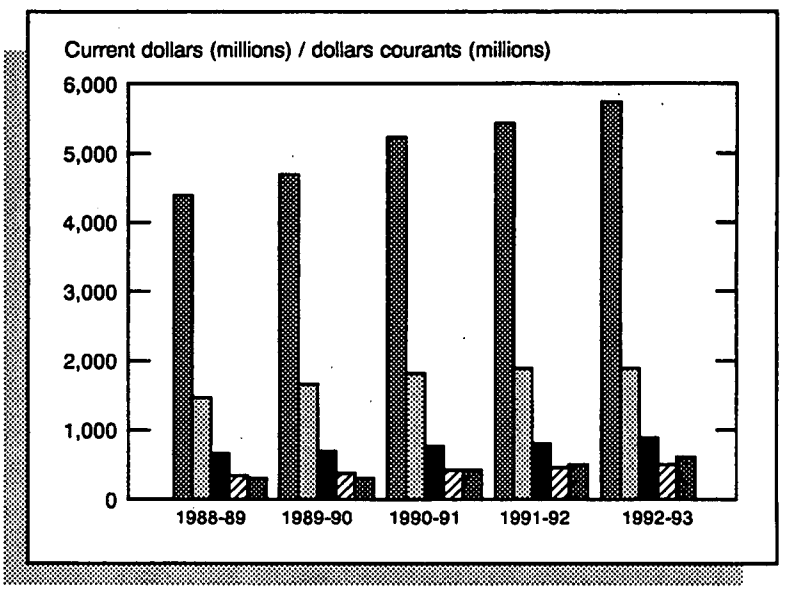

Source: Resource and Expenditure Surveys administrated by CCJS.
Source: Enquêtes sur les ressources et les dépenses menées par le CCSJ.

Between 1988-89 and 1992-93, the number of justice personnel in Canada rose by 6%, from about 113,000 to 120,000 (figure excludes data on youth corrections workers, which are not collected). Specifically, staff increased by 7% in adult corrections, by 6% in policing, and by less than 4% in court services over the period.

Legal Aid Plan staff (including lawyers and other employees who provide direct legal services, clerical and accounting staff, researchers, and librarians) increased by 6% in the one year period from 1992-93 to 1993-94. Twenty-seven percent of "active" lawyers in Canada provided legal aid services during 1993-94, a percentage that has remained relatively stable over the past ten years.

It is interesting to note that the ratio of police officers to civilians rose for the second consecutive year in 1993, reaching one officer for every 509 Canadians. This was the highest ratio observed since 1986.

Methodology

Data from the following surveys were utilized in the preparation of this Juristat: the Uniform Crime Reporting Survey (UCR), the Revised Uniform Crime Reporting Survey (UCR II), the Homicide Survey, the General Social Survey (GSS), the Violence Against Women Survey (VAWS), the Youth Court Survey (YCS), the Young Offender Key Indicator Report (Y-KIR), the Adult Criminal Court Survey (ACCS), the Adult Correctional Services Survey (ACS), and various Resource and Expenditure Surveys. For more information on any of these surveys, please contact the Canadian Centre for Justice Statistics at (613) 951-9023 or toll-free at 1-800-387-2231.

Entre 1988-1989 et 1992-1993, l'effectif judiciaire a augmenté de 6 %, soit de 113 000 personnes à 120 000 personnes (ces chiffres ne comprennent pas les données sur les travailleurs des services correctionnels à la jeunesse qui ne sont pas recueillies). En particulier, le personnel a augmenté de 7 % pour les services correctionnels aux adultes, de 6 % pour les services de police et de moins de 4 % pour les services de tribunal pendant cette période.

Le personnel du régime d'aide juridique (y compris les avocats et les autres employés qui offrent des services juridiques directement, le personnel de bureau et de comptabilité, les recherchistes et les libraires) a augmenté de 6 % de 1992-1993 à 1993-1994. Vingt-sept pour cent d'avocats «en service» au Canada ont offert des services d'aide juridique au cours de 1993-1994, soit un pourcentage qui est demeuré relativement stable au cours des dix dernières années.

Il est intéressant de remarquer que le rapport agents de police et civils a augmenté pour la deuxième année consécutive en 1993, pour représenter un agent par 509 Canadiens. Il s'agit du rapport le plus élevé observé depuis 1986.

Méthode

Les données contenues dans les enquêtes suivantes ont servi à la rédaction du présent Juristat : l'enquête sur la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), la Déclaration uniforme corrigée de la criminalité (DUC II), l'Enquête sur les homicides, l'Enquête sociale générale (ESG), l'Enquête sur la violence faite envers les femmes, l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse, le Rapport sur les indicateurs clés des jeunes contrevenants, l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes (ETJCA), ainsi que diverses enquêtes sur les ressources et les dépenses. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'une ou l'autre de ces enquêtes, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, au (613) 951-9023, ou composez sans frais le 1-800-387-2231.

Note of Appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing cooperation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Canadian Centre for Justice Statistics

For further information, please contact the Canadian Centre for Justice Statistics, 19th floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario K1A 0T6 **(613-951-9023)** or **toll-free 1-800-387-2231.** To order, call **Marketing Division, Publication Sales, Statistics Canada 1-800-267-6677.** Outside Canada and the U.S. call (613) 951-7277.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 **(613-951-9023)** ou **le numéro sans frais 1-800-387-2231.** Pour commander, communiquer avec la **Division du Marketing, Vente des publications, Statistique Canada 1-800-267-6677.** De l'extérieur du Canada et des États-Unis, composez le (613) 951-7277.

Recent Juristat Releases – Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002

Vol.14 No. 13	Trends in Criminal Victimization: 1988-1993 / Tendances en matière de victimisation: 1988-1993.
Vol.14 No. 14	Canadian Crime Statistics, 1993 / Statistiques de la criminalité au Canada, 1993
Vol.14 No. 15	Homicide in Canada, 1993 / L'homicide au Canada, 1993
Vol.14 No. 16	Trends in Justice Spending - 1988/89 to 1992/93 / Tendances des dépenses en matière de justice - 1988-1989 à 1992-1993
Vol.14 No. 17	Urban/Rural Criminal Victimization in Canada / La victimisation en milieu urbain et rural au Canada
Vol.15 No. 1	Public Perceptions of Crime / La criminalité et les perceptions du public
Vol.15 No. 2	Risk of Personal and Household Victimization, 1993 / Risques de victimisation des personnes et des ménages, 1993
Vol.15 No. 3	Youth Court Statistics 1993-94 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1993-1994
Vol.15 No. 4	The Use of Community Corrections in Canada: 1993-94 / Le recours aux services correctionnels communautaires au Canada : 1993-1994
Vol.15 No. 5	Correctional Services in Canada: Highlights for 1993-94 / Les services correctionnels au Canada : Faits saillants de 1993-1994
Vol.15 No. 6	Victims' Use of Police and Social Services / Le recours à la police et aux services sociaux par les victimes
Vol.15 No. 7	Youth and Probation in Canada 1993-94 / Le placement sous garde et la probation des adolescents au Canada, 1993-1994
Vol.15 No. 8	Police Personnel and Expenditures in Canada – 1993 / Effectif policier et dépenses sur le chapitre des services de police au Canada – 1993
Vol.15 No. 9	Fear and Personal Safety / La peur et la sécurité personnelle

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010191188